RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2025

- **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**
- **BUDGET DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE SAINT-QUENTIN**

Table des matières

1. LE CADRE JURIDIQUE 3
2. LE CONTEXTE GENERAL 4
   a. L'environnement économique international et européen 4
   b. Le contexte macroéconomique français 5
   c. Les finances locales 6
   d. Indicateurs pour la Commune d'Aire-sur-la-Lys 8
   e. La Loi de Finances de février 2025 9
   f. Les mesures législatives et règlementaires actées par ailleurs 11
3. LA SITUATION FINANCIERE D'AIRE SUR LA LYS – RETROSPECTIVE 12
   a. Compte financier Unique prévisionnel 2024 12
   b. Focus sur la section fonctionnement 14
   c. Focus sur les charges de personnel 15
   d. Evolution des travaux d'investissement 17
   e. Gestion de la dette 17
   f. Ratios 19
4. LA SITUATION FINANCIERE D'AIRE SUR LA LYS – PROSPECTIVE 22
   a. Perspective d'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 22
   b. Perspective d'évolution de la Fiscalité 23
   c. Perspective d'évolution des dépenses de fonctionnement 25
   d. Perspective d'évolution de la section d'investissement 31
5. BUDGET DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DE SAINT-QUENTIN 34

1. LE CADRE JURIDIQUE

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels. La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales reprend cette disposition : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a apporté des précisions et soumis les collectivités de plus de 10 000 habitants à de nouvelles obligations d'information dans le cadre du DOB dans un souci d'accroissement de la transparence financière. Outre un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel doit être faite.

La loi NOTRe a également prévu de nouvelles règles de communication de ce rapport afin d'assurer plus de transparence. Les documents de présentation devront ainsi être mis en ligne sur le site internet de la Collectivité.

2. LE CONTEXTE GENERAL

a. L'environnement économique international et européen

Le cadre international et européen : un ralentissement de la croissance mondiale et de l'inflation ; une divergence entre les pays dits avancés et les pays dits émergents/en développement.

Perspectives de croissance

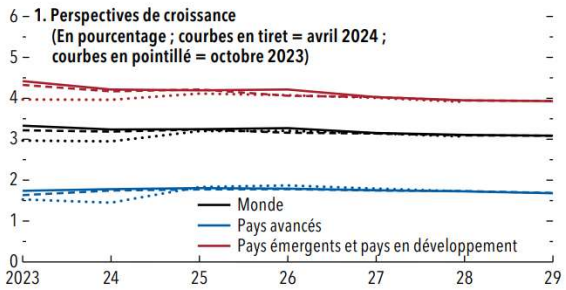

Perspectives d'inflation

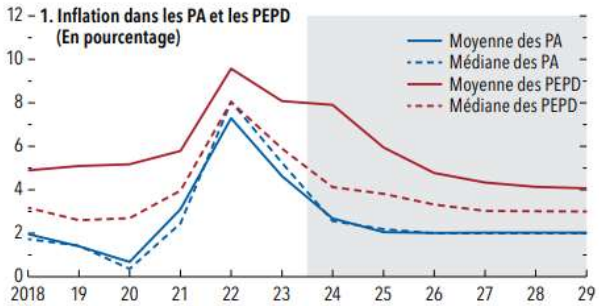

Source : perspectives de l'économie mondiale – FMI octobre 2024

Une croissance mondiale stabilisée en 2025, suite au ralentissement de 2024

La croissance de l'économie mondiale devrait se stabiliser en 2025 au taux de 3%, suite au ralentissement en 2024.

La croissance des États-Unis devrait ralentir pour passer de 2,8 % en 2024 à 1,9 % en 2025, en raison du ralentissement du marché du travail et de la baisse des dépenses de consommation.

L'Europe devrait connaître une reprise modeste, avec une croissance du PIB passant de 0,9 % en 2024 à 1,3 % en 2025, soutenue par une baisse de l'inflation et des marchés du travail résistants, bien que le resserrement budgétaire et les défis à long terme, notamment la faible croissance de la productivité et le vieillissement de la population, continuent de peser sur les perspectives économiques.

Une inflation mondiale maîtrisée en 2025, suite à la crise inflationniste de 2024

La crise inflationniste liée à la pandémie et au conflit russo-ukrainien semble se résoudre. Au niveau mondial, l'indice des prix à la consommation pourrait s'établir à +5.8% en 2025 contre +6.9% en 2024 et +8.7% en 2023.

Pour les pays avancés, l'impact de la politique monétaire anti-inflationniste semble plus important que pour les pays émergents/en développement, avec une inflation qui s'établirait à +3% en 2025 contre +4.6% en 2024 et +7.3% en 2023.

Pour la France, l'inflation de l'exercice 2025 sera attendue entre 1.6 % et +1.9% contre +2.4% en 2024 et +4.9% en 2023.

b. Le contexte macroéconomique français

Une croissance du PIB à la hausse entre 2024 et 2025

En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle à 2024, soit environ 1%, mais la consommation des ménages prendrait le relais de l'investissement des entreprises, les gains de pouvoir d'achat étant davantage soutenus par les salaires réels et étant alors progressivement moins épargnés qu'en 2024. En 2026, elle serait renforcée par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente passée des taux d'intérêt.

Un point positif est que le taux de chômage demeure bas (7,3 % à mi-2024), au regard de son historique des trente dernières années. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	**1,1**	**1,1**	**0,9**	**1,3**	**1,3**
IPCH	**5,7**	**2,4**	**1,6**	**1,7**	**1,9**
IPCH hors énergie et alimentation	**4,0**	**2,4**	**2,2**	**1,9**	**1,8**
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Source : Banque de France – novembre 2024

Le recul de l'inflation en 2024 se poursuit en 2025

En 2025, l'inflation diminuerait de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie (baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année, prix du baril à 68€ selon les hypothèses techniques tirées des marchés à terme, contre 76€ en 2024). Cette projection tient compte des mesures fiscales et sociales retenues dans le dernier projet de loi.

L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue à 2,2 %, après 2,4 % en 2024, du fait du recul progressif tout au long de l'année de l'inflation des services.

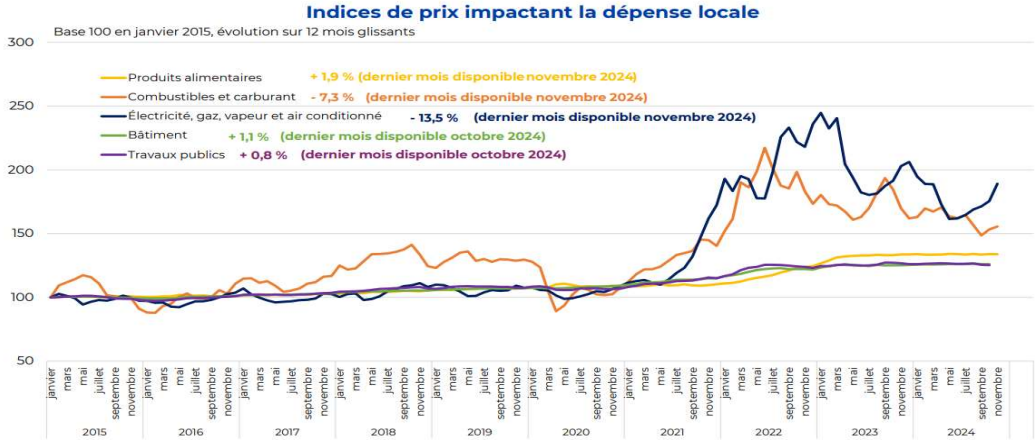

Source : La Banque Postale – DOB en instantané - décembre 2024

Un déficit et une dette publiques très marqués du côté de L'Etat

Les deux graphiques suivants montrent que les collectivités locales contribuent depuis des années à améliorer les comptes publics, tandis que l'Etat connaît un dérapage structurel de ses dépenses. En effet, la dette des collectivités est stable et même en légère diminution depuis plus de 30 ans, passant de 9% du PIB en 1995 à 8,9% en 2023, là où la dette de l'Etat s'est envolée de 40% du PIB à 89% sur la même période. Le constat est le même du côté du déficit public.

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale

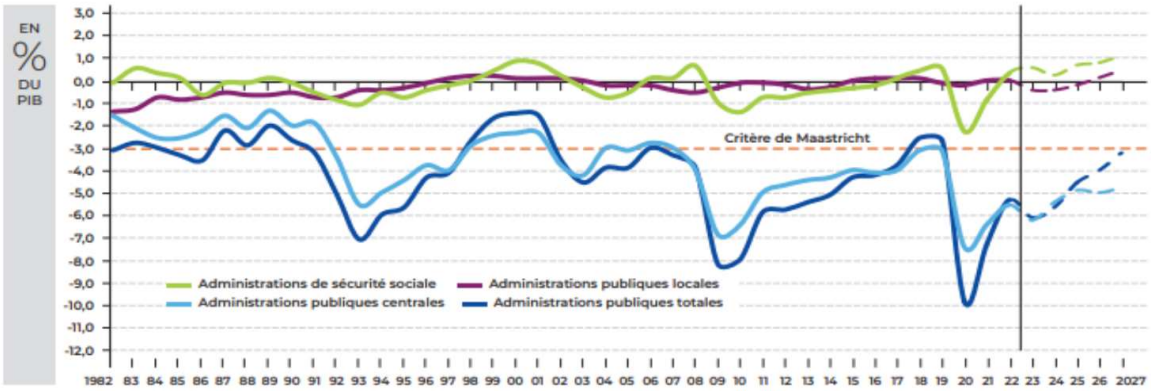

Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale

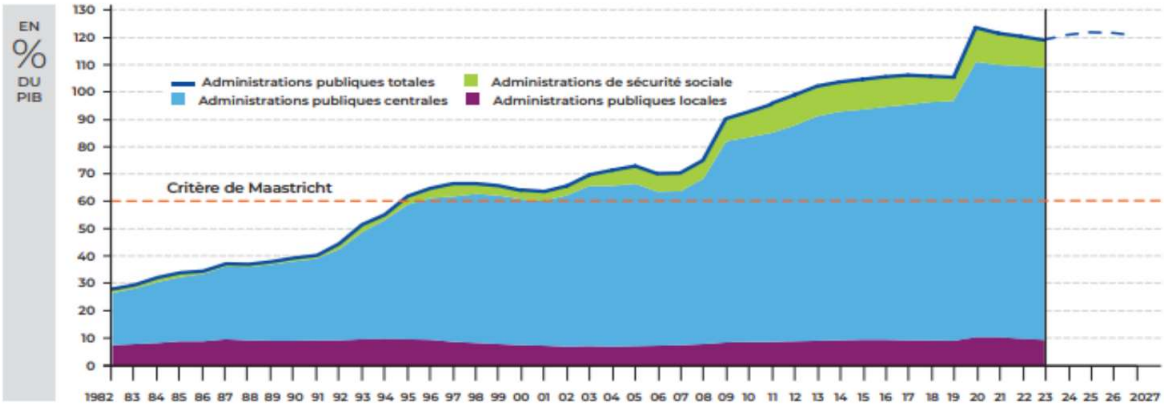

Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

c. Les finances locales

Les dépenses de fonctionnement des communes devraient enregistrer une croissance encore soutenue de 4,4 % (après 4,9 %) principalement sous l'effet d'une masse salariale qui absorberait notamment les différentes revalorisations salariales en année pleine.

Les recettes de fonctionnement en revanche ralentiraient fortement (+ 2,5 %), les recettes fiscales supportant une revalorisation des bases plus faible qu'en 2024, une baisse des droits de mutation à titre onéreux et un produit de TVA peu évolutif.

En conséquence, l'épargne reculerait de 7,8 % ; elle permettrait cependant de financer des investissements en progression de 8,3 % dans la lignée des trois dernières années.

Mais les subventions reçues et la hausse des emprunts (+ 10,0 %) ne suffisant pas, les communes devraient pour compléter le financement prélever sur leur fonds de roulement à hauteur de 2,2 milliards d'euros, soit un niveau comparable à ce que l'on a pu observer en 2013 (- 1,5 milliard d'euros).

Communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	**+ 5,6**	**97,0**	**+ 2,5**	**99,5**
Recettes fiscales	+ 6,3	64,7	+ 2,0	66,0
Dotations et compensations fiscales	+ 3,6	16,5	+ 3,5	17,1
Participations	+ 3,9	3,6	- 2,8	3,5
Produit des services	+ 5,7	7,3	+ 6,0	7,7
Autres	+ 4,1	5,0	+ 5,5	5,2
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	**+ 4,9**	**82,4**	**+ 4,4**	**86,0**
Dépenses de personnel	+ 3,4	43,5	+ 4,9	45,7
Charges à caractère général	+ 8,4	21,3	+ 3,5	22,0
Dépenses d'intervention	+ 5,0	14,4	+ 3,8	14,9
Autres	- 7,9	1,6	+ 0,0	1,6
Intérêts de la dette	+ 17,8	1,5	+ 12,0	1,7
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	**+ 9,4**	**14,7**	**- 7,8**	**13,5**
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	**+ 15,3**	**8,2**	**- 10,9**	**7,3**

Y compris la collectivité unique à statut particulier «Ville de Paris».

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	**+ 9,4**	**26,9**	**+ 8,3**	**29,2**
financées par :				
· Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 24,1	14,7	+ 6,4	15,7
· Recettes d'investissement (6)	+ 5,0	12,2	+ 3,1	12,6
· Flux net de dette (7) =		- 0,0		+ 0,9
- Emprunts nouveaux*	- 12,6	6,5	+ 10,0	7,1
- Remboursements (8)*	+ 2,9	6,5	- 4,0	6,2
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	**-**	**- 0,1**	**-**	**- 2,2**
ENCOURS DE DETTE au 31/12	**- 0,1**	**65,6**	**+ 1,4**	**66,5**

Budgets principaux
p : prévisions
* hors opérations financières
(9)=(3)+(6)+(7)-(4)

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale

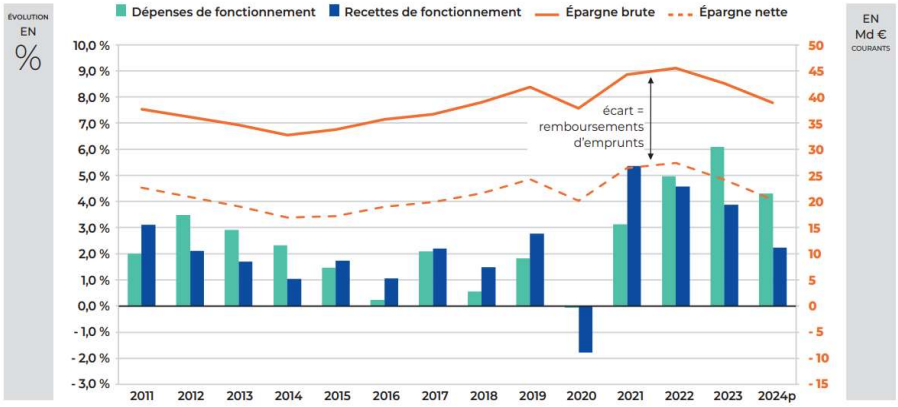

Source : Balances comptables DGFiP, prévisions La Banque Postale.

Financement des investissements des communes
© La Banque Postale

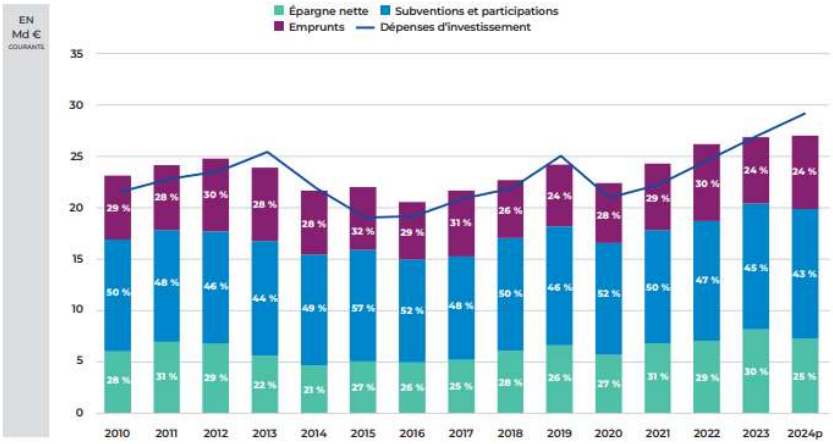

Source : Balances comptables DGFiP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2024), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

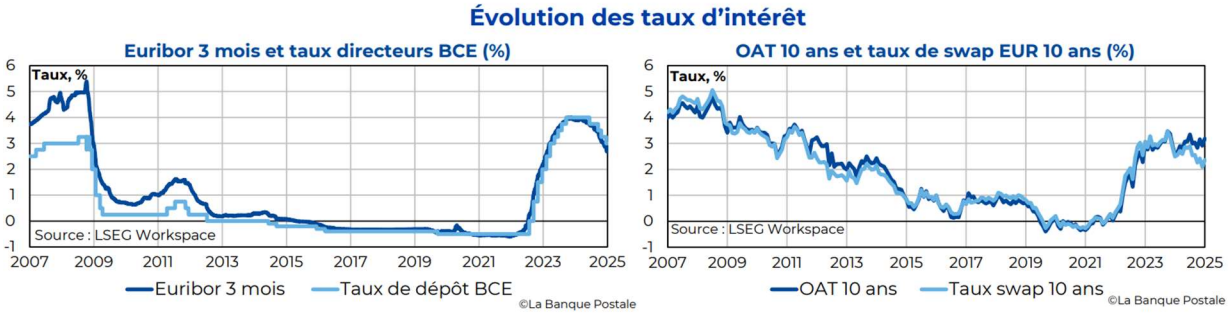

Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la BCE à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023, soit une hausse de 450 points de base (pb). L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voir légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance (la BCE anticipe à ce stade une croissance de 1,1 % en zone euro pour 2025).

Cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est resté quasi-stable, passant de 2,5 % en mai 2024 à 2,2 % en fin d'année (-30 pb), soutenu notamment par la résilience des taux aux États-Unis. Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. Le spread de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 (soit +30 pb). Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.

Source : La Banque Postale – DOB en instantané - décembre 2024

d. Indicateurs pour la Commune d'Aire-sur-la-Lys

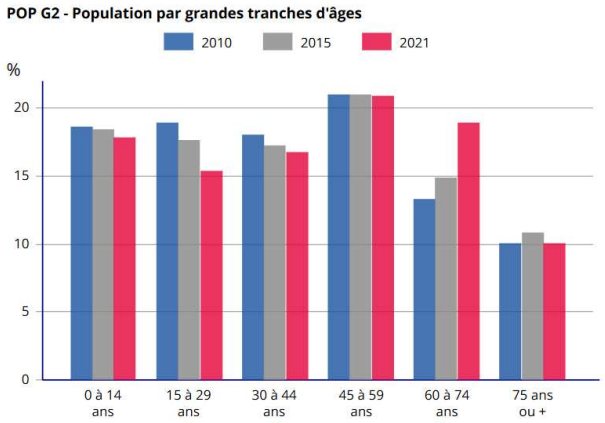

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

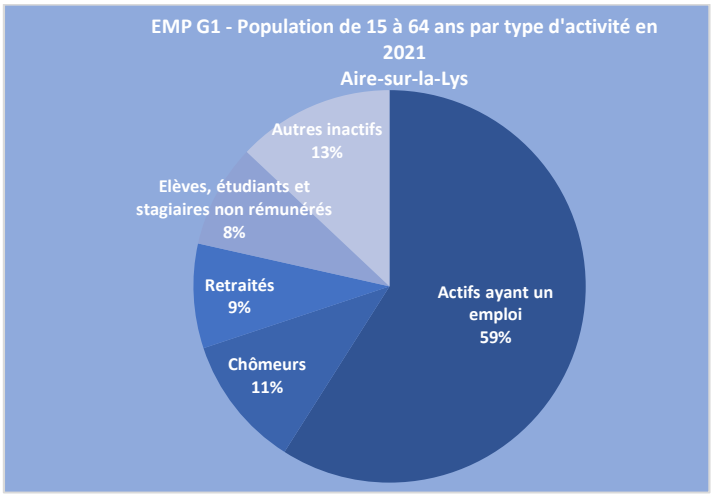

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

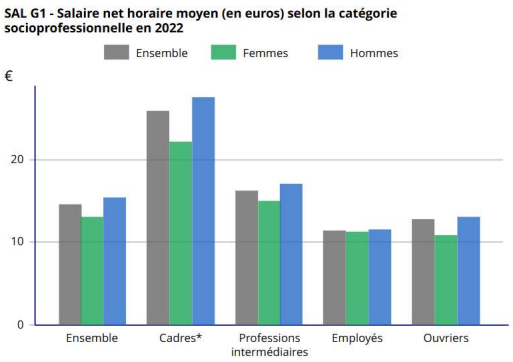

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2024.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

Caractéristiques de la demande d'emploi cat A et ABC

Commune : AIRE SUR LA LYS (62014) | Bassin : AUDOMAROIS

données brutes à fin septembre 2024

Source : STMT, France Travail - DARES

Pour toute information complémentaire : *ddostatistiques.59212@pole-emploi.fr

		Cat. A						Cat. ABC					
		AIRE SUR LA LYS (62014)			AUDOMAROIS			AIRE SUR LA LYS (62014)			AUDOMAROIS		
		Volume	Poids	Évol annuelle	Volume	Poids	Évol annuelle	Volume	Poids	Évol annuelle	Volume	Poids	Évol annuelle
	DEFM totale	**401**	**100,0%**	**-4,3%**	**4 710**	**100,0%**	**-6,5%**	**754**	**100,0%**	**-4,4%**	**9 340**	**100,0%**	**-2,7%**
Sexe	Homme	206	51,4%	-4,2%	2 408	51,1%	-5,4%	355	47,1%	-1,7%	4 326	46,3%	-1,7%
	Femme	195	48,6%	-4,4%	2 302	48,9%	-7,6%	399	52,9%	-6,8%	5 014	53,7%	-3,5%
Age	< 25 ans	71	17,7%	-11,3%	891	18,9%	-9,5%	115	15,3%	-10,9%	1 659	17,8%	-2,7%
	25 - 49 ans	233	58,1%	-3,3%	2 601	55,2%	-7,4%	460	61,0%	-2,3%	5 370	57,5%	-3,2%
	> 50 ans	97	24,2%	-1,0%	1 218	25,9%	-2,2%	179	23,7%	-5,3%	2 311	24,7%	-1,4%
Ancienneté	Moins de 12 mois (Non DELD)	L'analyse de l'ancienneté au sens DELD est à faire uniquement sur les données ABC*						395	52,4%	-9,0%	4 969	53,2%	-2,3%
	Plus de 12 mois (DELD)							359	47,6%	+1,1%	4 371	46,8%	-3,1%
	dont 24 mois et plus (DETLD)							*208*	*27,6%*	*-2,3%*	*2 529*	*27,1%*	*-4,6%*
Niveau de formation	Bac +3 ou plus	35	8,7%	+20,7%	487	10,3%	+7,0%	71	9,4%	+1,4%	1 015	10,9%	+6,2%
	Bac +2	48	12,0%	-18,6%	553	11,7%	-11,2%	92	12,2%	-11,5%	1 206	12,9%	-4,7%
	Bac	103	25,7%	-7,2%	1 133	24,1%	-7,6%	200	26,5%	-8,7%	2 440	26,1%	-1,8%
	BEP CAP	142	35,4%	-6,6%	1 733	36,8%	-8,5%	272	36,1%	-6,2%	3 304	35,4%	-4,9%
	BEPC CEP SES	24	6,0%	-7,7%	255	5,4%	-6,6%	42	5,6%	+5,0%	419	4,5%	-5,0%
	Sans diplôme	47	11,7%	+11,9%	539	11,4%	-4,4%	74	9,8%	+12,1%	943	10,1%	-2,7%
Publics spécifiques	**DEBOE** Bénéficiaires	57	14,2%	+14,0%	791	16,8%	+4,4%	78	10,3%	-6,0%	1 179	12,6%	+4,7%
	RSA Bénéficiaires (droit ouvert)	136	33,9%	+1,5%	1 429	30,3%	-4,4%	190	25,2%	+2,7%	2 035	21,8%	-0,7%
	QPV Bénéficiaires	nd	-	-	nd	-	-	nd	-	-	nd	-	-
Domaine professionnel	A-Agriculture et Pêche...	12	3,0%	-20,0%	233	4,9%	-9,0%	21	2,8%	-16,0%	384	4,1%	-9,9%
	B-Arts et Faconnage d'Ouvrages d'Art	NC	NC	-	26	0,6%	-7,1%	NC	NC	-	45	0,5%	+2,3%
	C-Banque, Assurance, Immobilier	NC	NC	-	26	0,6%	-36,6%	NC	NC	-	83	0,9%	-8,8%
	D-Commerce, Vente et GD	50	12,5%	-21,9%	732	15,5%	-10,3%	98	13,0%	-26,9%	1 359	14,6%	-7,9%
	E-Communication...	6	1,5%	+20,0%	63	1,3%	+16,7%	9	1,2%	+12,5%	109	1,2%	+12,4%
	F-Construction, BTP	28	7,0%	-6,7%	347	7,4%	-10,1%	48	6,4%	+11,6%	594	6,4%	-3,9%
	G-Hôtellerie- Restauration Tourisme...	24	6,0%	-11,1%	246	5,2%	-9,6%	41	5,4%	-14,6%	519	5,6%	-3,5%
	H-Industrie	47	11,7%	+14,6%	440	9,3%	-8,7%	83	11,0%	+3,8%	956	10,2%	+0,2%
	I-Installation et Maintenance	31	7,7%	+40,9%	261	5,5%	+15,5%	39	5,2%	+0,0%	411	4,4%	+5,1%
	J-Santé	14	3,5%	+75,0%	122	2,6%	+2,5%	28	3,7%	+47,4%	264	2,8%	+3,5%
	K-Services à la Personne et à la Collec.	79	19,7%	-11,2%	976	20,7%	-8,1%	183	24,3%	-3,2%	2 337	25,0%	-3,1%
	L-Spectacle	5	1,2%	+66,7%	21	0,4%	-8,7%	10	1,3%	-9,1%	72	0,8%	-8,9%
	M-Support à l'Entreprise	39	9,7%	-7,1%	544	11,5%	-2,5%	68	9,0%	+0,0%	953	10,2%	+1,0%
	N-Transport et Logistique	56	14,0%	-6,7%	591	12,5%	-2,2%	106	14,1%	+1,9%	1 143	12,2%	+1,0%

**L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée par le nombre de jours où le demandeur d'emploi a été inscrit de façon continue en catégories A, B, C (une sortie d'un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté).*

NC : Non communicable

QPV : Demandeurs résidant dans un Quartier Prioritaire de la Ville
DEBOE : Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont les travailleurs reconnus handicapés, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente, les titulaires d'une pension d'invalidité...
RSA : Demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un droit ouvert au RSA

Cat A, B, C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.
- cat A : sans emploi au cours du mois
- cat B : ayant exercé une activité réduite courte , <=78 heures au cours du mois
- cat C : ayant exercé une activité réduite longue, >78 heures au cours du mois

Hauts-de-France - DDO - Equipe Statistiques, Etudes et Evaluations

e. La Loi de Finances de février 2025

1. Hausse de la cotisation des employeurs à CNRACL (PLFSS, décret 30 janvier 2025)

Annoncée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS), cette mesure réglementaire est explicitée dans un décret du 30 janvier 2025 qui prévoit l'augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), portant ce taux de 34,65 % en 2025, jusqu'à 43,65 % à partir de 2028.

- Cela revient à une hausse de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points au total, de la cotisation des employeurs à la CNRACL,

- 12 points équivalent à une augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024 de la cotisation des employeurs à la CNRACL.

Cette mesure s'applique à l'ensemble des collectivités et demeure pérenne dans le temps. Selon les estimations de Stratorial Finances, l'impact sur les budgets des petites villes sera d'ampleur : à partir de 2028, le coût annuel serait de près de 1 230 millions d'euros.

2. Abondement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de près de 150 millions €, financé par une minoration à due concurrence de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La moindre augmentation de la DGF, de 150 millions d'euros, ne couvre désormais que 50 % de la hausse de la péréquation :

- dotation de solidarité rurale : + 150 millions d'euros
- dotation de solidarité urbaine : + 140 millions d'euros.

La seconde moitié sera donc financée par écrêtement interne de la dotation globale de fonctionnement, sur la dotation forfaitaire.

3. Minoration des variables d'ajustement de 486,9 millions €, dont une baisse de 202 millions € de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal

À noter qu'en 2023, selon les estimations de la direction des études de La Banque postale, 839 petites villes étaient concernées par la baisse de la DCRTP, soit près d'un tiers d'entre elles.

4. Baisse des dotations d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : baisse de 145 millions d'euros, portant la DSIL à 425 millions d'euros (en autorisation d'engagement, AE), contre 570 millions d'euros en 2024,
- Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) : maintien à son niveau 2024, soit une enveloppe globale de DETR de 1 046 millions d'euros (en AE),
- Fonds vert : hausse de 150 millions d'euros en AE, portant le fonds vert à 1 150 millions d'euros en AE (contre 2,5 milliards d'euros à sa création). A noter que le fonds vert subit une baisse de 19 millions d'euros en crédits de paiement en 2025.

5. Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico)

Le Dilico remplace le « Fonds de réserve » : il concerne plus de collectivités (environ 2 100 collectivités, contre 450 auparavant), mais pour un montant global plus faible (1 milliard d'euros, contre 3 milliards d'euros auparavant).

Selon la volonté du législateur, le dispositif n'a pas vocation à opérer de prélèvement de ressources au profit de l'État, mais uniquement à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. Plus précisément, 90 % des recettes « confisquées » sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices (les 10 % restants abonderont le FPIC).

La répartition de l'effort a été précisée en commission mixte paritaire et inscrite expressément dans la loi : l'effort d'1 milliard sera divisé en quatre parts égales entre les 4 niveaux de collectivités. La part du bloc local s'établit à 500 millions d'euros, répartie pour moitié entre les communes et les EPCI.

f. Les mesures législatives et règlementaires actées par ailleurs

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

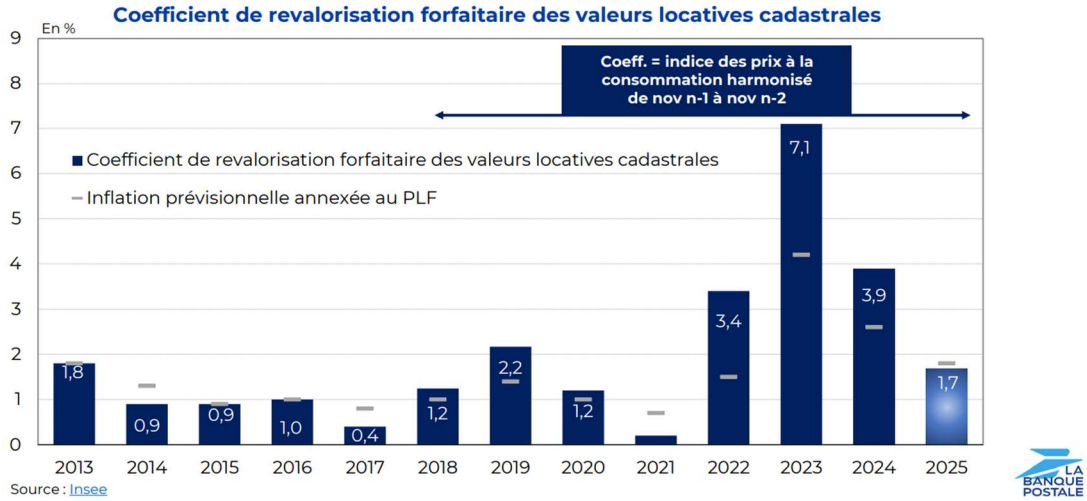

3. LA SITUATION FINANCIERE D'AIRE SUR LA LYS – RETROSPECTIVE

a. Compte financier Unique prévisionnel 2024

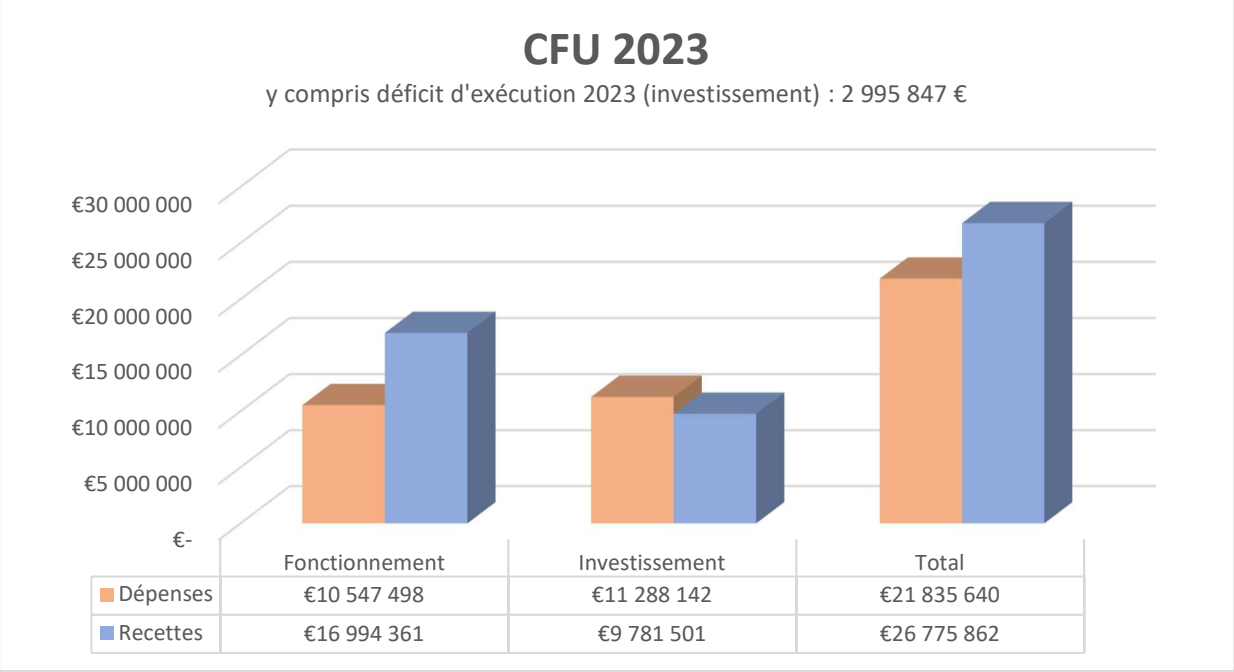

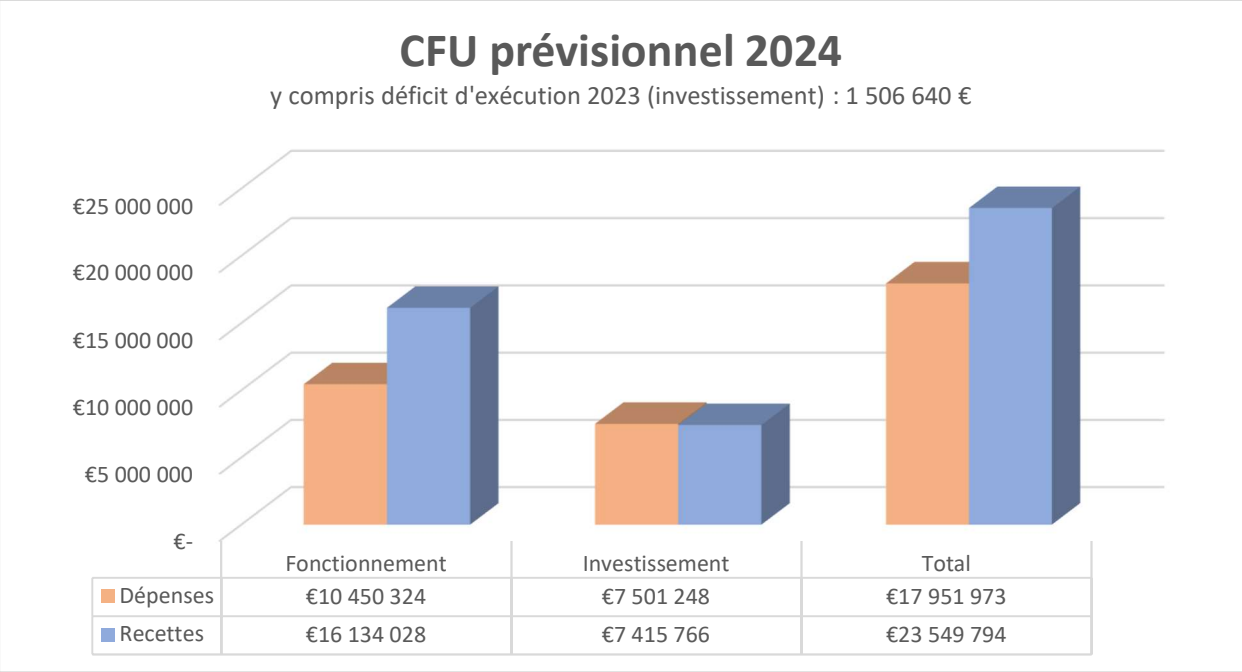

Résultats prévisionnels 2024

Excédent de fonctionnement :

5 683 703 €

Déficit d'investissement :

85 482 €

Résultat brut :

5 598 221 €

hors restes à réaliser (RAR)

Excédent de fonctionnement reporté :

4 971 377 €

y compris RAR : dépenses 626 844 €

b. Focus sur la section fonctionnement

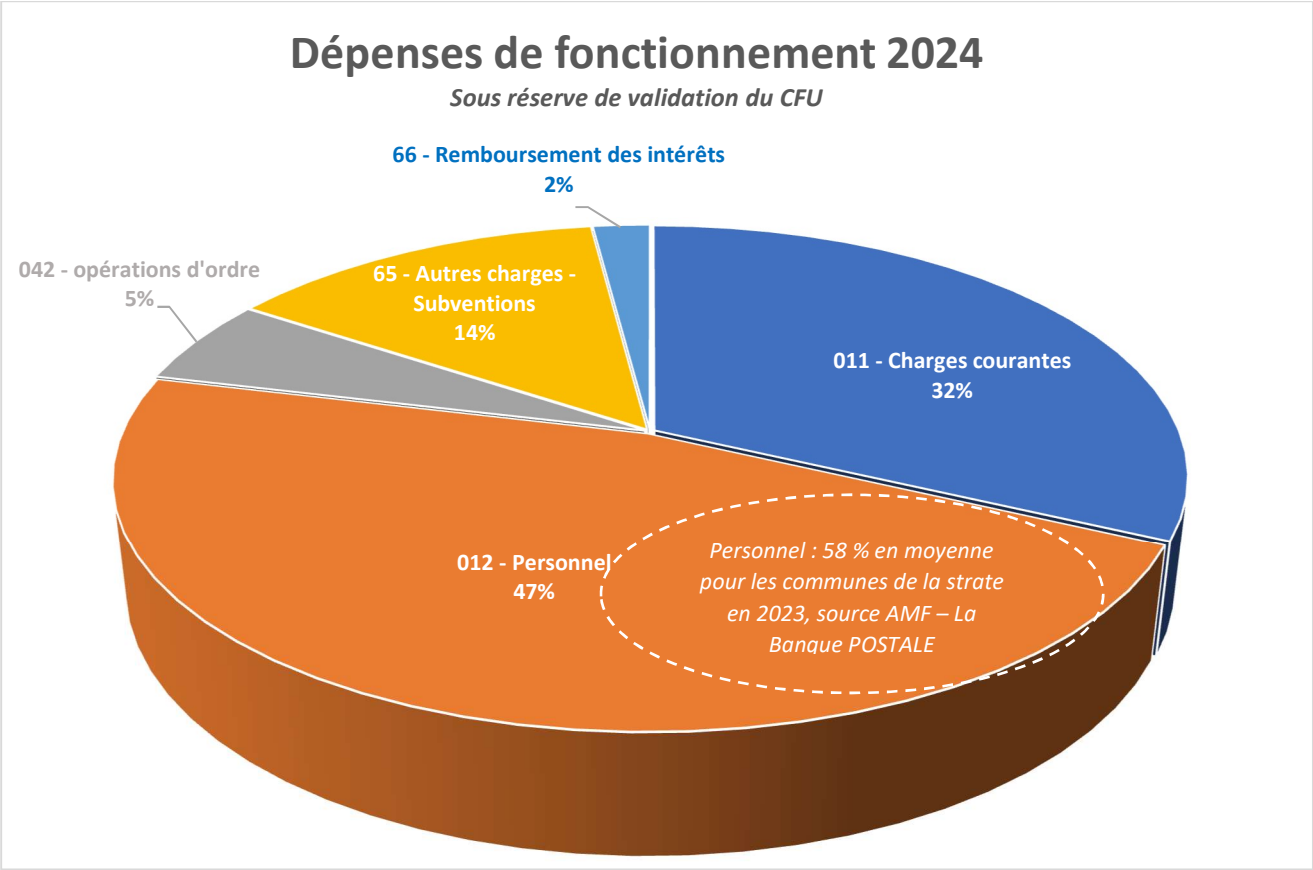

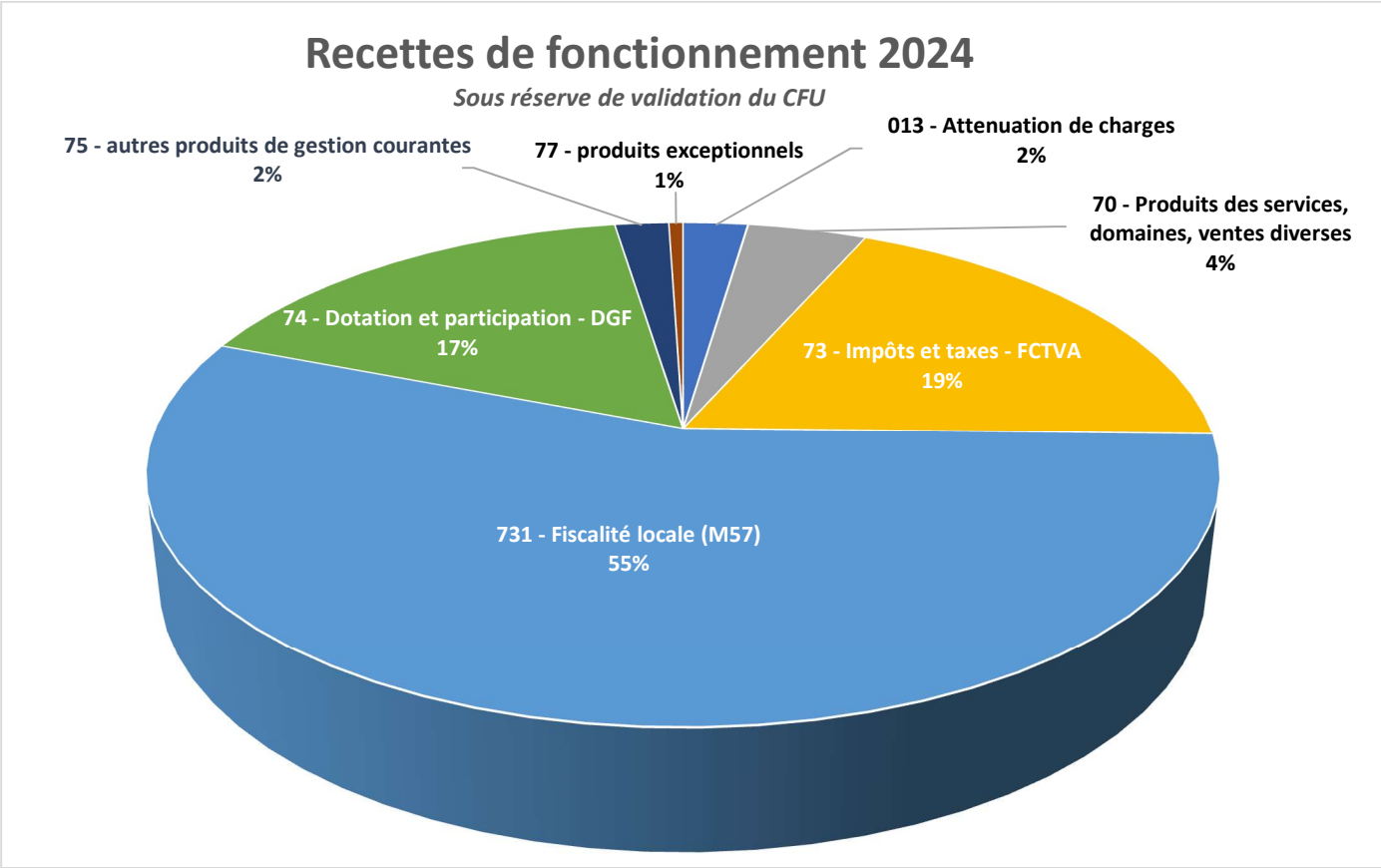

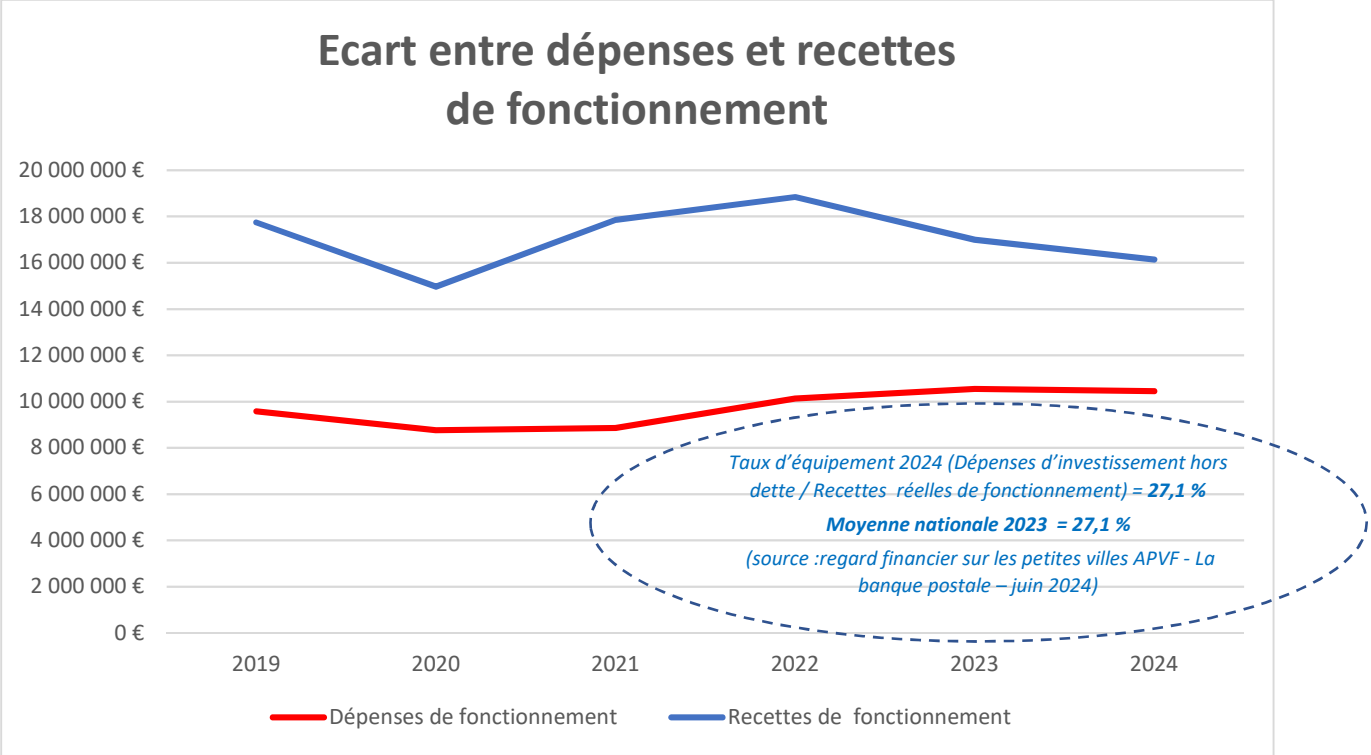

c. Focus sur les charges de personnel

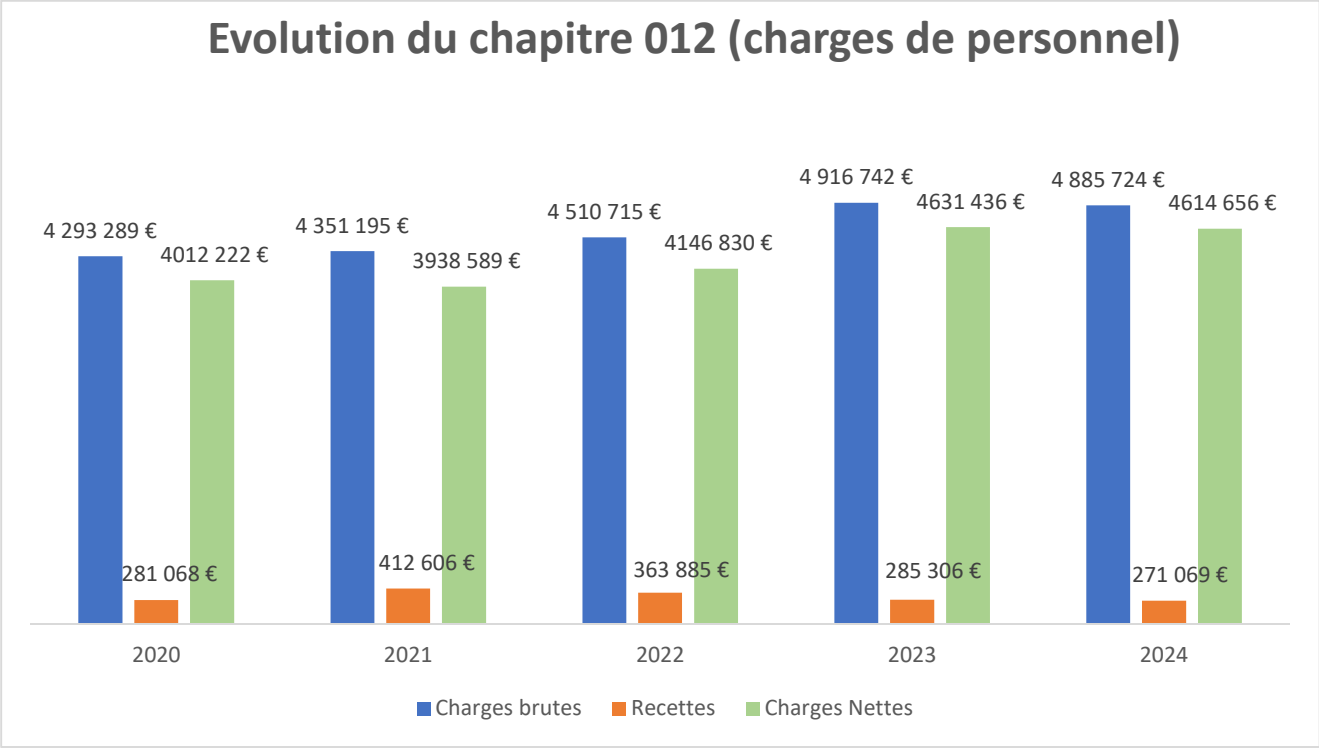

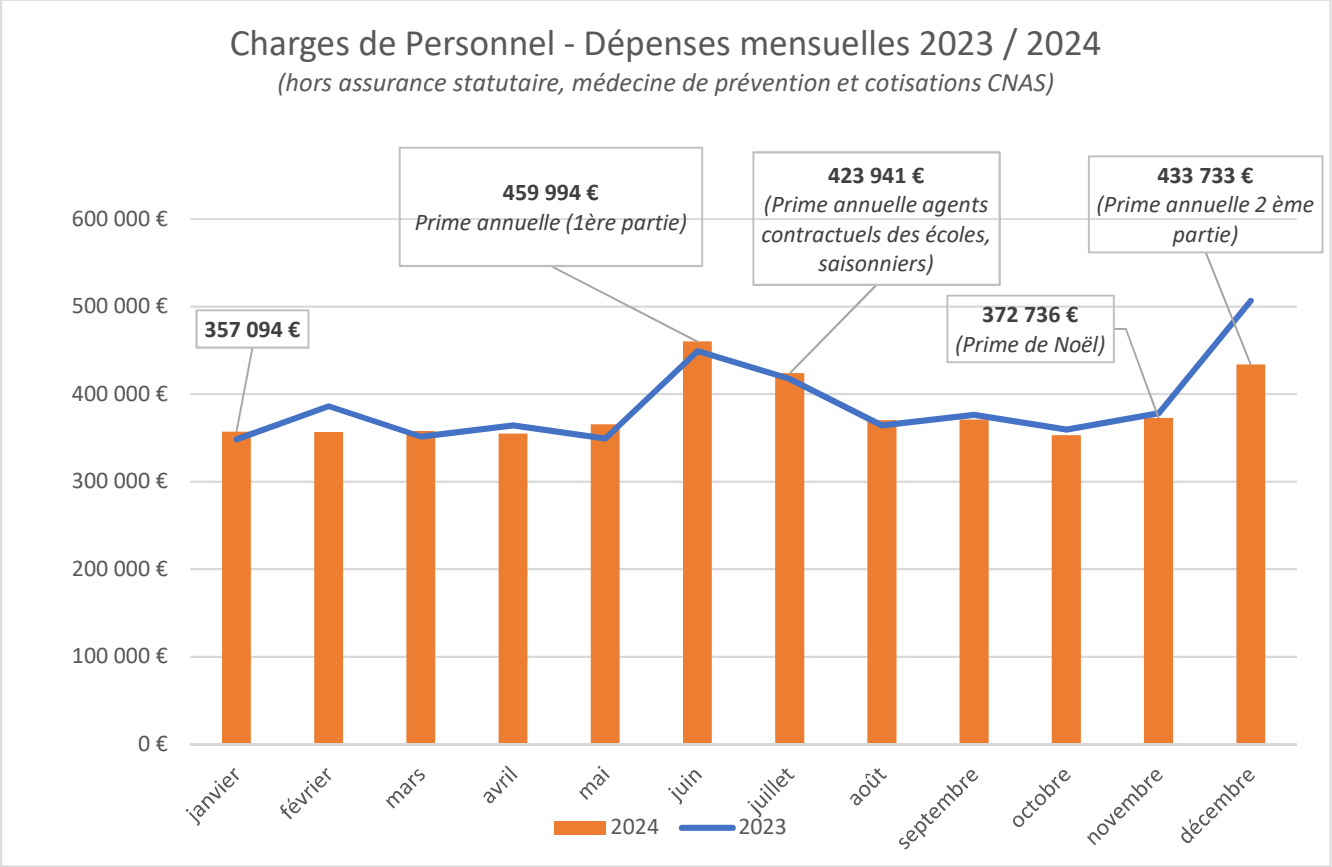
Charges de Personnel - Dépenses mensuelles 2023 / 2024
(hors assurance statutaire, médecine de prévention et cotisations CNAS)
459 994 €
Prime annuelle (1ère partie)
423 941 €
(Prime annuelle agents contractuels des écoles, saisonniers)
433 733 €
(Prime annuelle 2 ème partie)
357 094 €
372 736 €
(Prime de Noël)
600 000 €
500 000 €
400 000 €
300 000 €
200 000 €
100 000 €
0 €
janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre
2024
2023

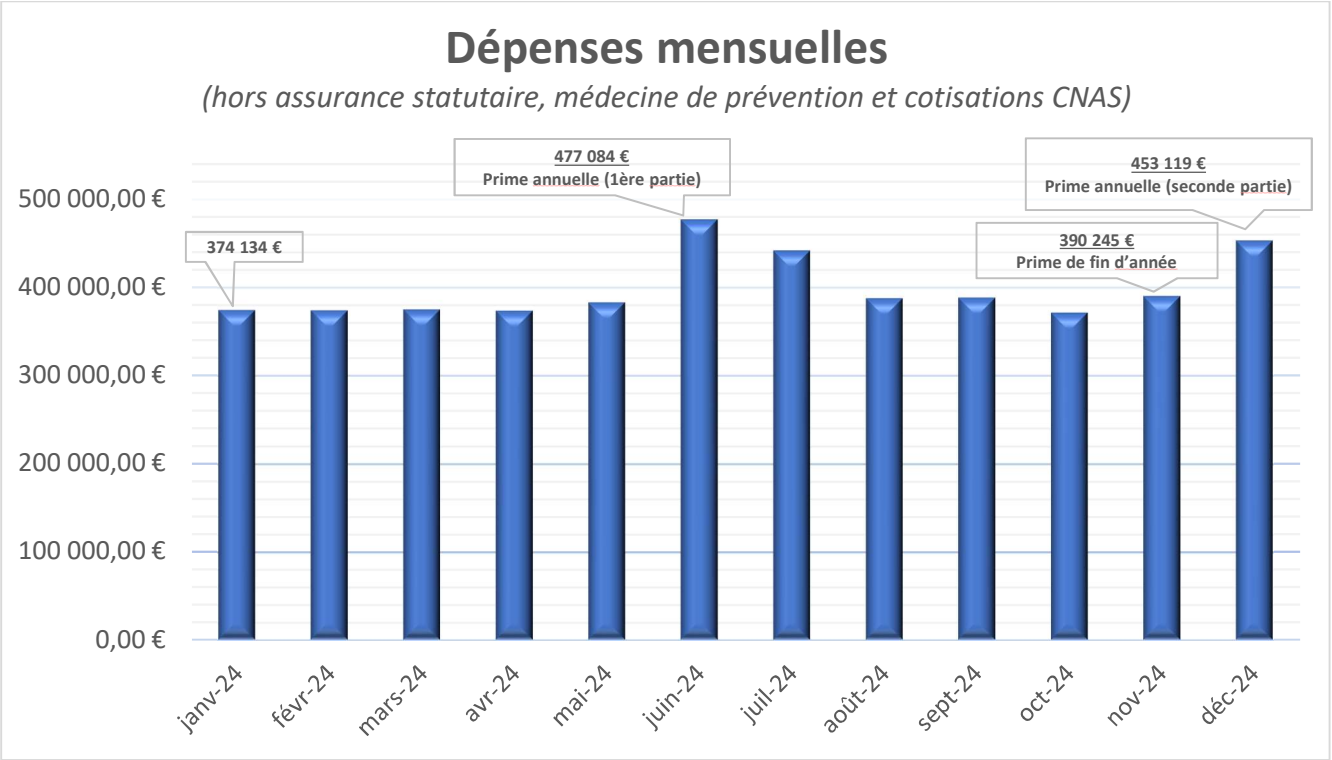
Dépenses mensuelles
(hors assurance statutaire, médecine de prévention et cotisations CNAS)
477 084 €
Prime annuelle (1ère partie)
453 119 €
Prime annuelle (seconde partie)
374 134 €
390 245 €
Prime de fin d'année
500 000,00 €
400 000,00 €
300 000,00 €
200 000,00 €
100 000,00 €
0,00 €
janv-24
févr-24
mars-24
avr-24
mai-24
juin-24
juil-24
août-24
sept-24
oct-24
nov-24
déc-24

d. Evolution des travaux d'investissement

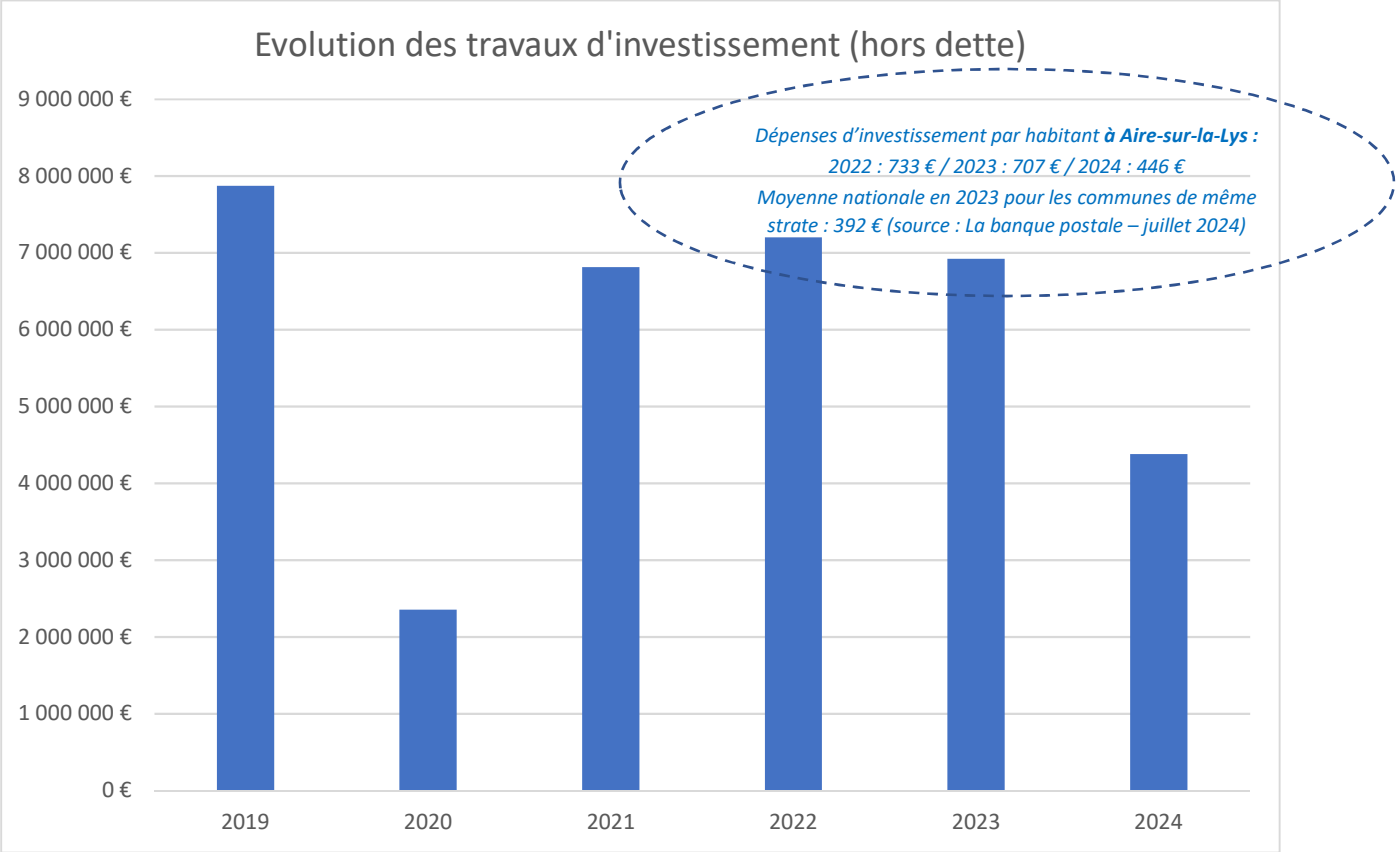

e. Gestion de la dette

La charge de remboursement de la dette de la Commune pour 2025 est estimée à 1 301 321 € dont 1 112 075 € en capital et 189 246 € en intérêts.

Elle comprend 15 lignes de prêts, hors nouvel emprunt en 2025, dont une sera soldée en juillet 2025.

La commune d'Aire-sur-la-Lys ne compte aucun emprunt structuré dans son endettement, mais uniquement des emprunts en taux fixes ou en taux révisable sur les indices de la zone euro.

En conséquence tous les emprunts de la Ville sont classés en catégorie 1A (charte Gissler).

La Municipalité veille à maîtriser l'encours de la dette, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité locale.

Profil d'extinction de la Dette

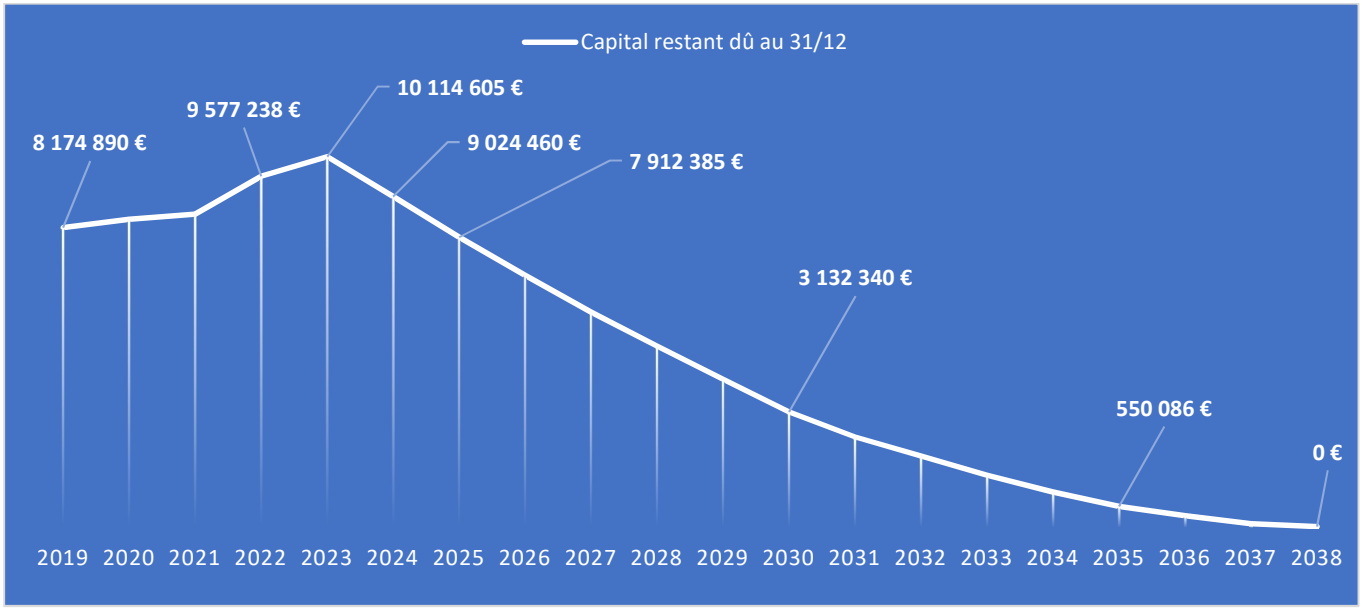

Échéance annuelle de la dette

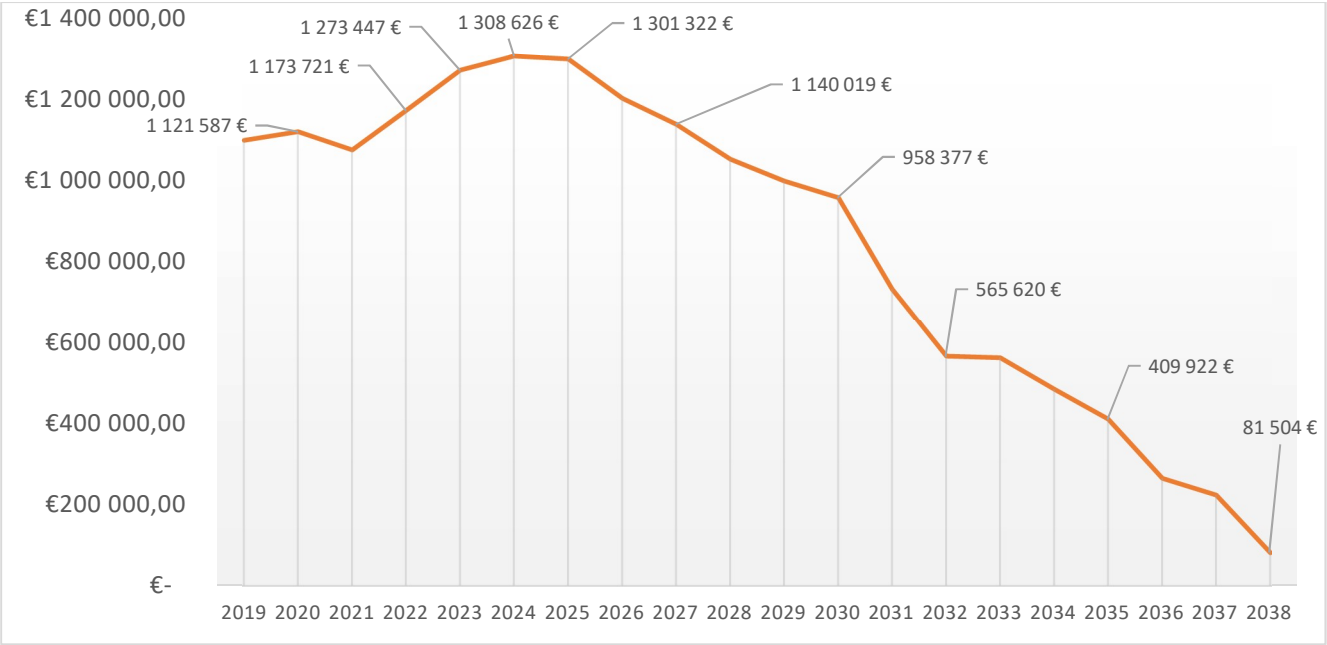

f. Ratios

✓ Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute) prévisionnelle 2024

L'autofinancement brut de la commune permet de couvrir la charge du remboursement du capital.

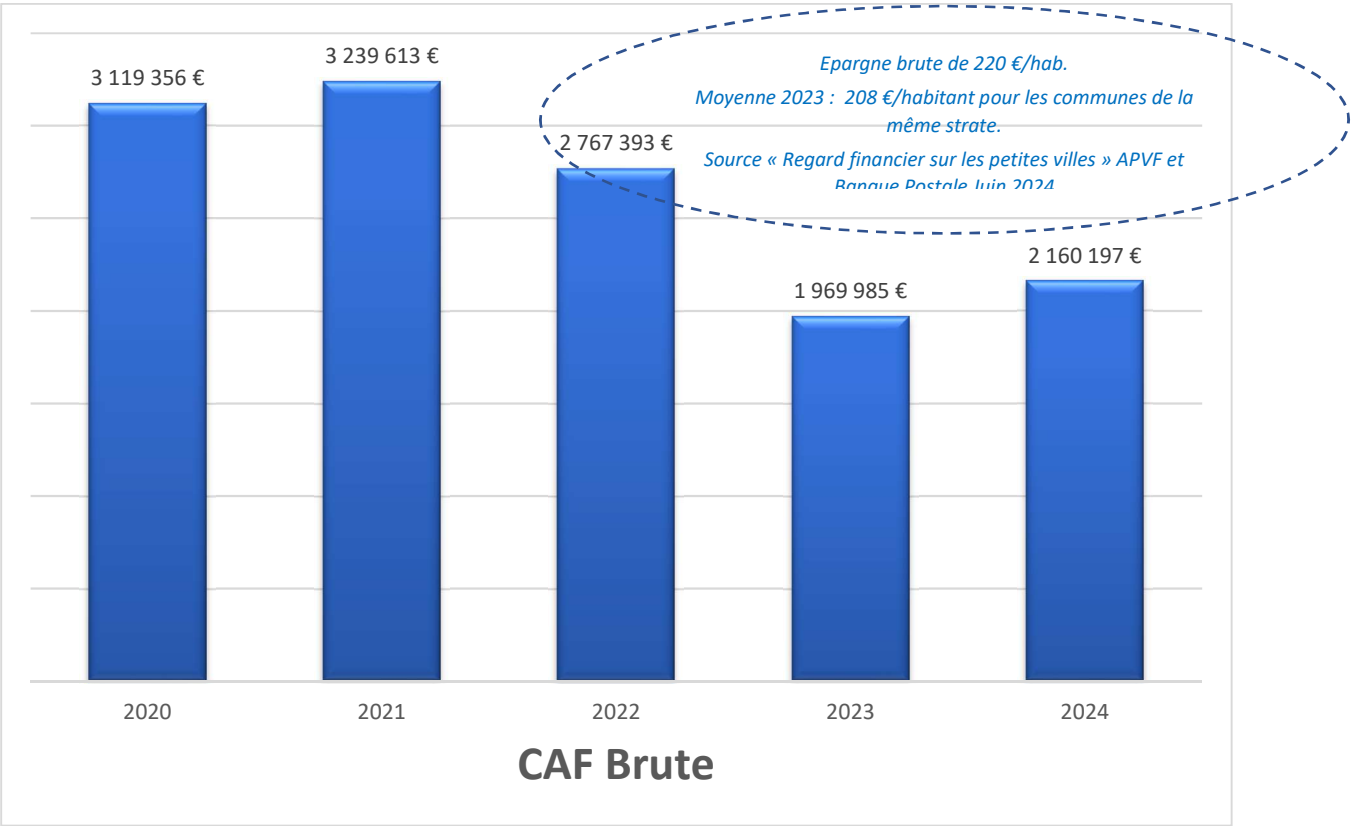

✓ Capacité de désendettement prévisionnelle 2024

Le ratio endettement/CAF représente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette.

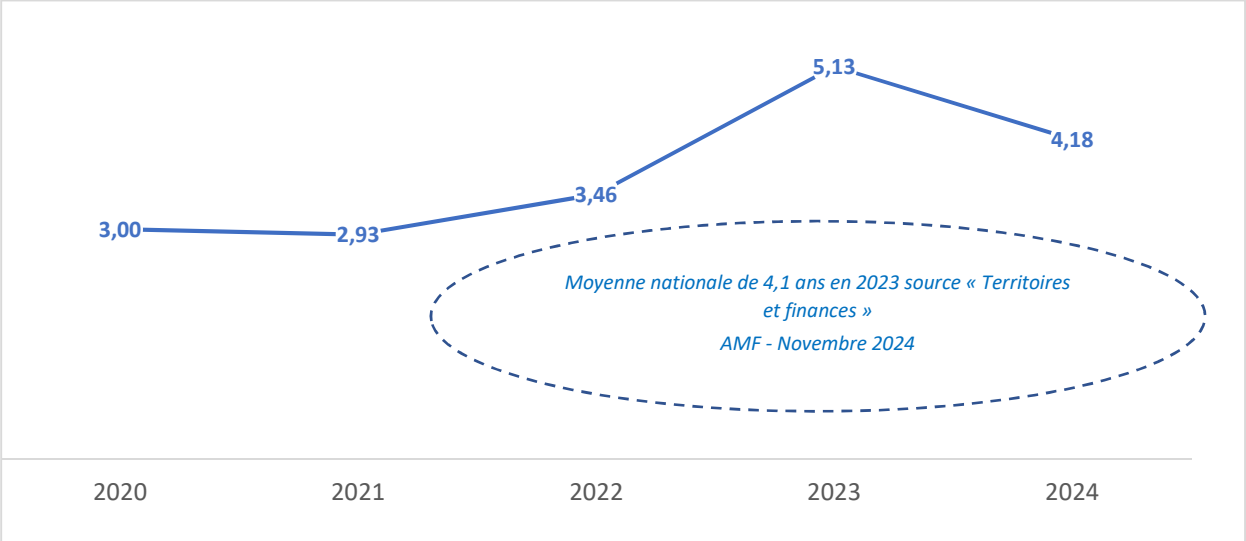

✓ **Autres ratios prévisionnels 2024**

	Calcul	Commentaires	2020	2021	2022	2023	2024
Taux épargne Brute	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	Part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Plus il est élevé, plus l'autofinancement des emprunts est élevé	27,98%	28,82%	23,49%	17,00%	18,39%
Epargne Nette (ou CAF nette)	Epargne brute - Remboursement de la dette en capital	Solde de l'épargne final. Mesure la capacité d'autofinancement	2 252 701 €	2 296 518 €	1 800 942 €	907 040 €	1 070 052 €
Taux d'Epargne Nette	Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement		20,21%	20,43%	15,29%	7,83%	9,11%

✓ Coefficient d'autofinancement courant (CAC)

Le CAC permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

Ce ratio se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Charges réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

2020	2021	2022	2023	2024
0,80	0,80	0,85	0,92	0,91

Moyenne régionale 2019 : 0,92

✓ Coefficient de rigidité des charges structurelles

Ce coefficient permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la Commune pour réduire l'ensemble de ses charges et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

Ce ratio se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Charges de personnel + contingents et participations obligatoires + charges d'intérêts}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

Un rapport élevé traduit la disproportion entre les charges incompressibles et l'ensemble des produits réels de fonctionnement et donc la difficulté de rééquilibrer ces deux ensembles.

2020	2021	2022	2023	2024
0,40	0,39	0,39	0,44	0,45

Moyenne nationale 2019 : 0,44

4. LA SITUATION FINANCIERE D'AIRE SUR LA LYS – PROSPECTIVE

a. Perspective d'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

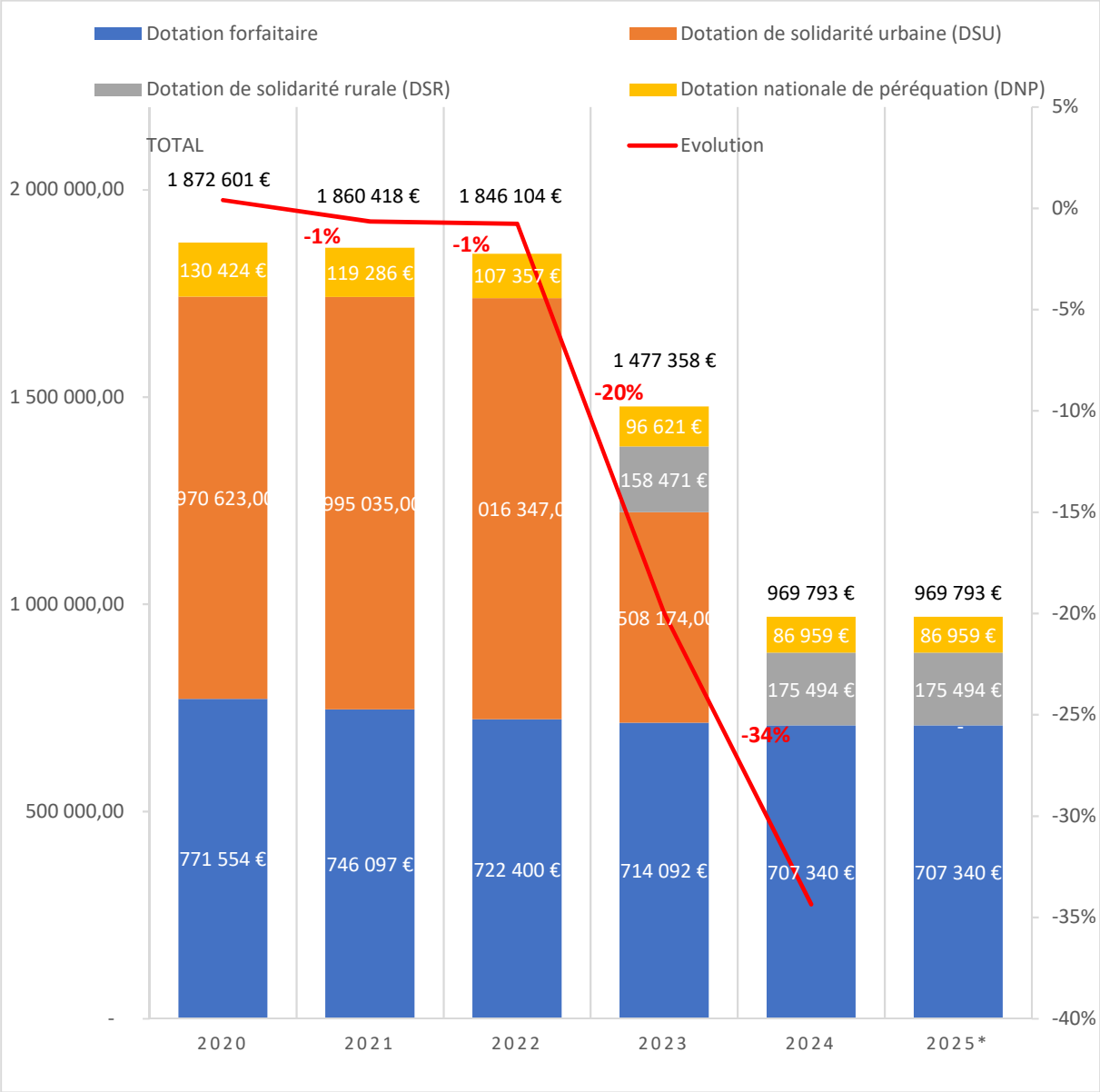

b. Perspective d'évolution de la Fiscalité

		Prévisionnel 2024	Définitif 2024	*Prévisionnel 2025**
Taxe d'habitation ***Résidences secondaires et logements vacants (hors habitations principales)***	Base	478 714	688 288	688 288
	Taux voté en %	24,10%	24,10%	24,10%
	Produit	115 370,07 €	165 877,00 €	165 877,00 €
Taxe sur le foncier bâti	Base	11 172 308	11 143 110	11 332 543
	Taux voté en %	51,32%	51,32%	51,32%
	Coefficient correcteur	41 172,00 €	42 690,00 €	41 172,00 €
	Lissage		- 4030,00 €	
	Produit	5 774 800,35 €	5 757 304,05 €	5 857 033,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	Base	320 570	319 622	325 056
	Taux voté en %	60,07%	60,07%	60,07%
	Produit	192 566,36 €	191 996,94 €	195 260,88 €

**2025 : inclus revalorisation prévisionnelle des bases de 1,7%*

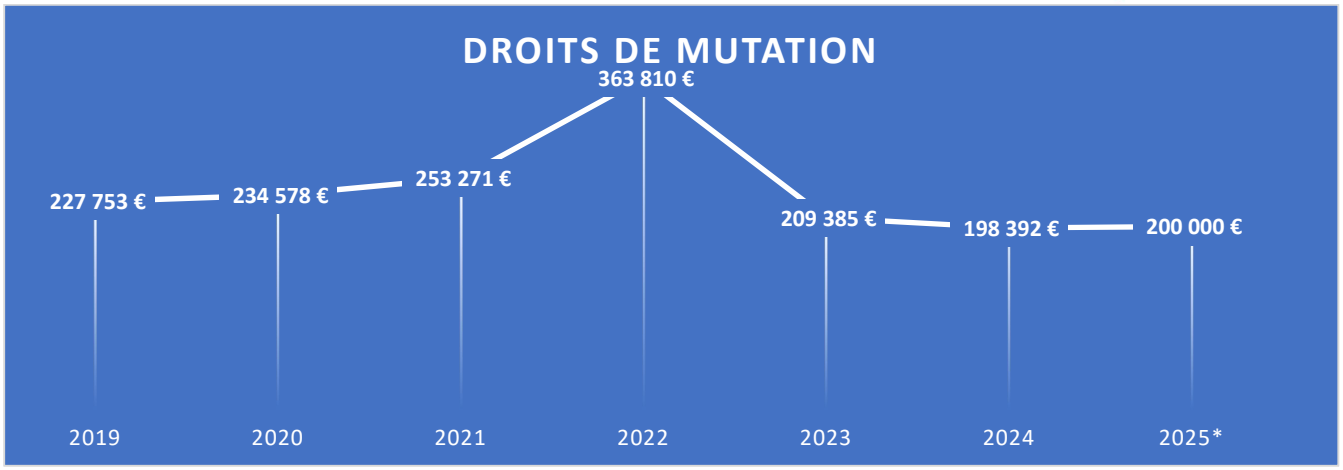

** : Prévisionnel*

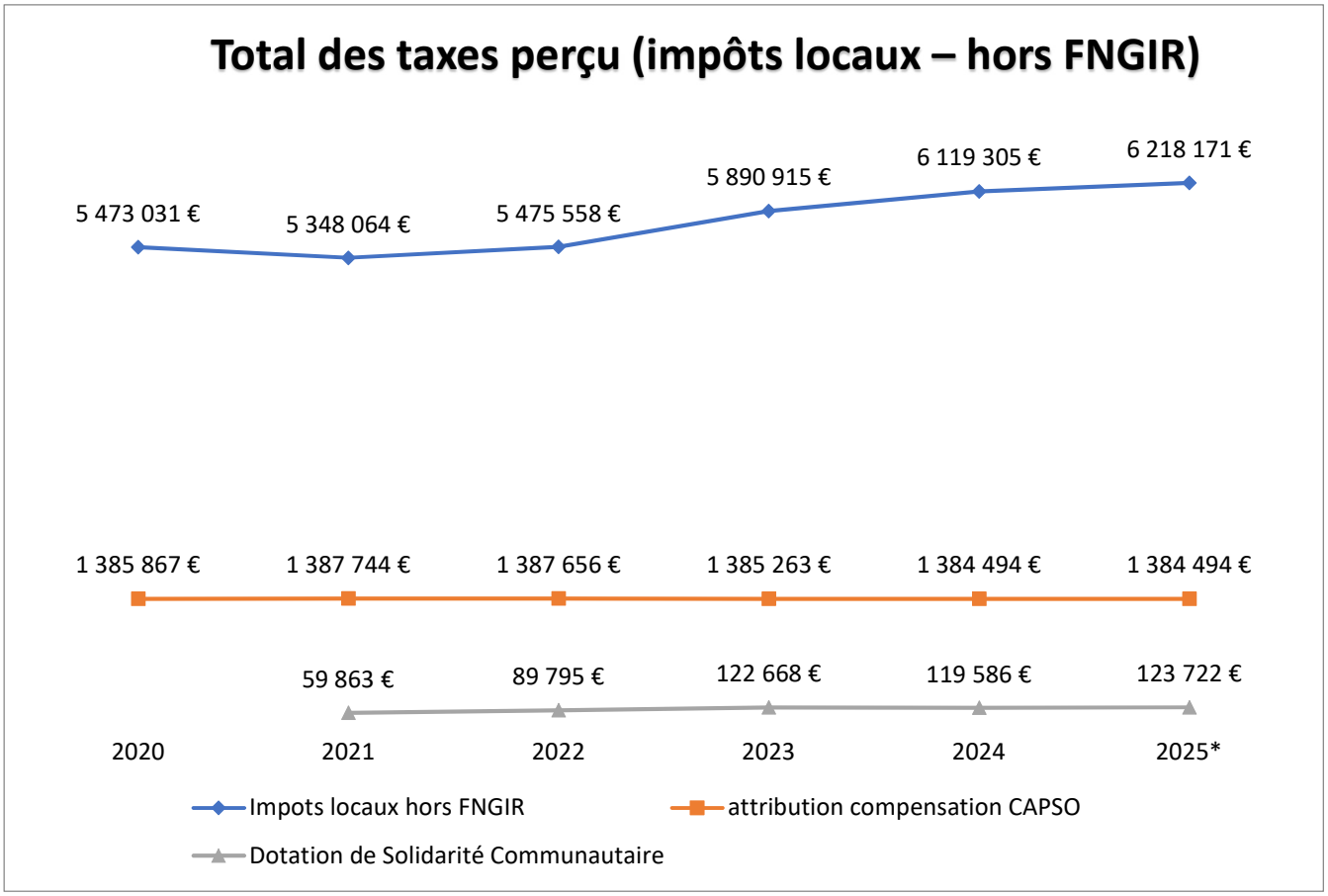

** : Prévisionnel*

Les allocations compensatrices reversées par l'Etat à la Commune tiennent compte du bénéfice de l'abattement de 30% sur la part communale de la taxe sur la foncier bâti en quartier prioritaire Politique de la Ville appliquée aux bailleurs sociaux suivants : Pas-de-Calais Habitat et Flandre Opale Habitat (minoration de l'allocation).

Dans le cadre du Pacte fiscal et financier (PFF) 2021-2025 de la CAPSO, 50 % du produit de la taxe sur le foncier bâti (TFB) est reversé de la Commune d'Aire-sur-la-Lys à la CAPSO pour les ZA existantes et à venir, à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022 (délibération du CM 2021-11-N°6 du 22/11/2021).

c. Perspective d'évolution des dépenses de fonctionnement

✓ Evolution des charges de fonctionnement

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement en 2025, la Ville va être une nouvelle fois fortement impactée par des éléments exogènes à la hausse avec :

- L'augmentation des contrats d'assurance (+150 % pour la flotte automobile) ;
- Le transfert en section de fonctionnement de l'achat des ouvrages de la médiathèque (+80 k€) ;
- Un retour à la normale du budget « entretien de voirie » en section fonctionnement (+100 à 150 k€ en 2025) après une année 2024 concentrée sur les travaux liés aux inondations (section investissement) ;
- La prise en charge des frais de fonctionnement (fluides) pour le pôle Saint Jean Baptiste et la fonderie ;
- La prise en charge d'évènements exceptionnels en 2025 : passage du Tour de France, organisation d'un triathlon ou encore l'organisation d'un concours national de musique pour harmonies.

En dehors des éléments précités, nous noterons qu'avec un niveau d'inflation beaucoup plus faible et la diminution du coût des fluides compte tenu d'un contexte tarifaire plus favorable, la trajectoire de nos dépenses courantes devrait être limitée en 2025.

A effectif constant, les dépenses de personnel seraient dynamiques avec une augmentation de + 3 % du fait de la prise en compte de l'augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points en 2025, de la mise en œuvre d'une prévoyance obligatoire avec participation de la Ville pour tous les agents à compter du 01/01/2025 ainsi que de l'évolution du SMIC.

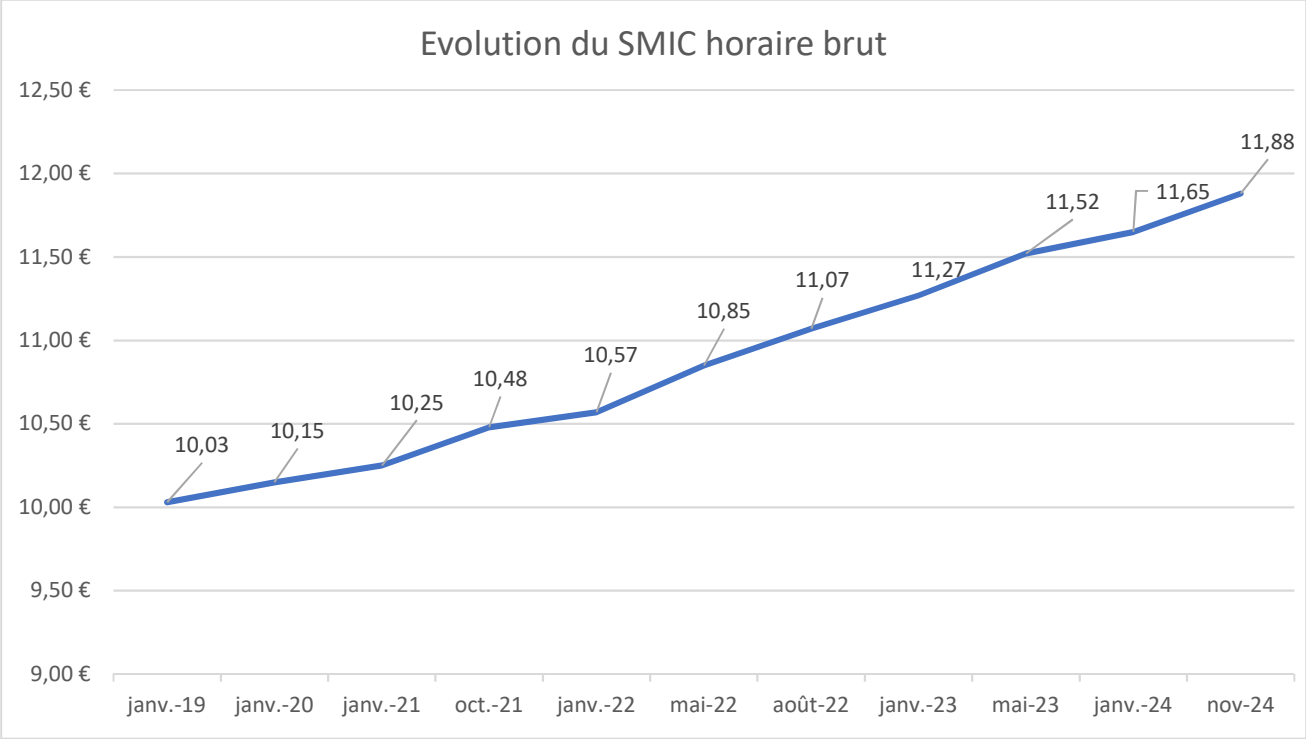
Evolution du SMIC horaire brut
12,50 €
12,00 €
11,50 €
11,00 €
10,50 €
10,00 €
9,50 €
9,00 €
10,03
10,15
10,25
10,48
10,57
10,85
11,07
11,27
11,52
11,65
11,88
janv.-19
janv.-20
janv.-21
oct.-21
janv.-22
mai-22
août-22
janv.-23
mai-23
janv.-24
nov-24

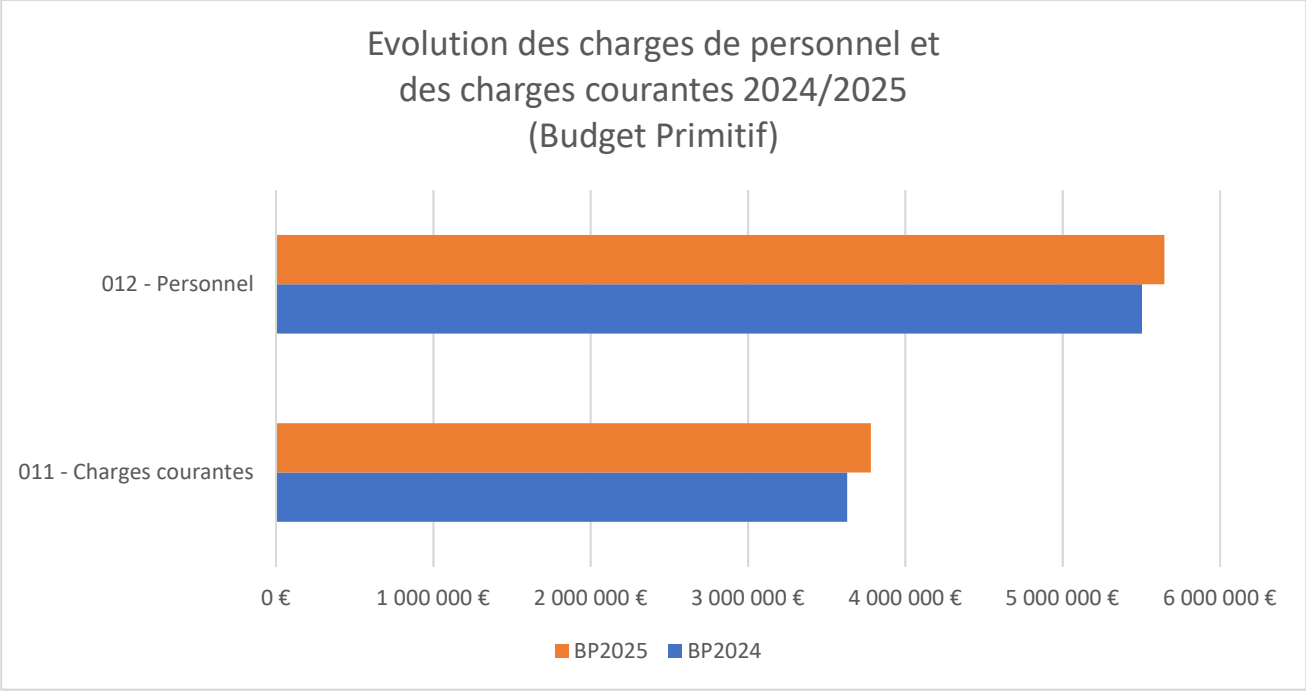
Evolution des charges de personnel et
des charges courantes 2024/2025
(Budget Primitif)
012 - Personnel
011 - Charges courantes
0 €
1 000 000 €
2 000 000 €
3 000 000 €
4 000 000 €
5 000 000 €
6 000 000 €
BP2025
BP2024

✓ **Composition de la masse salariale au 31 décembre 2024**

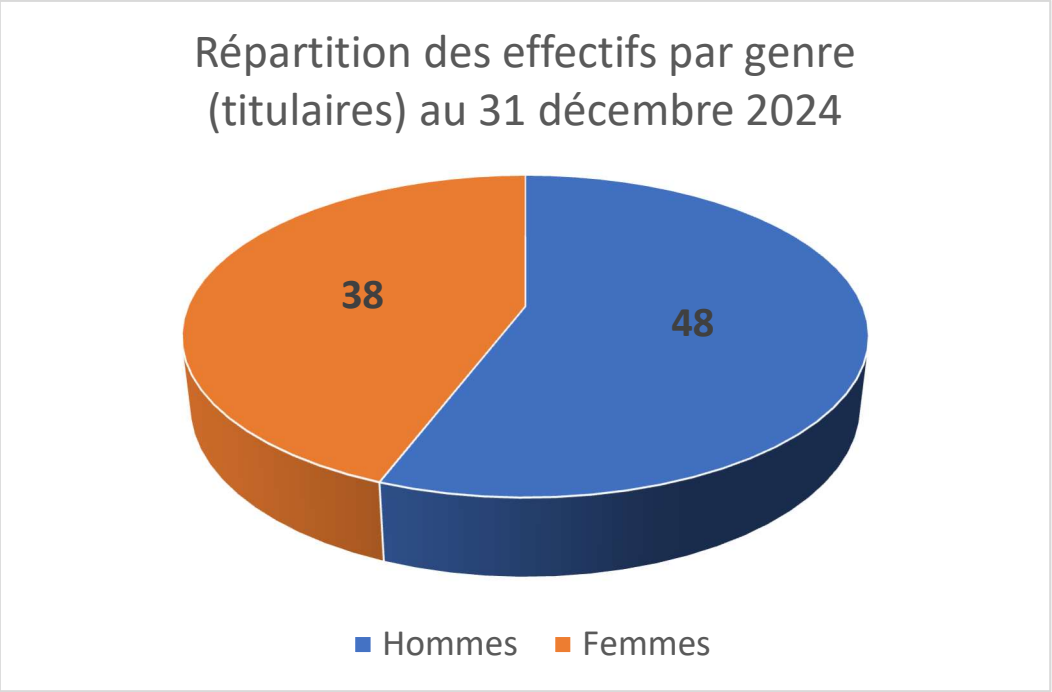

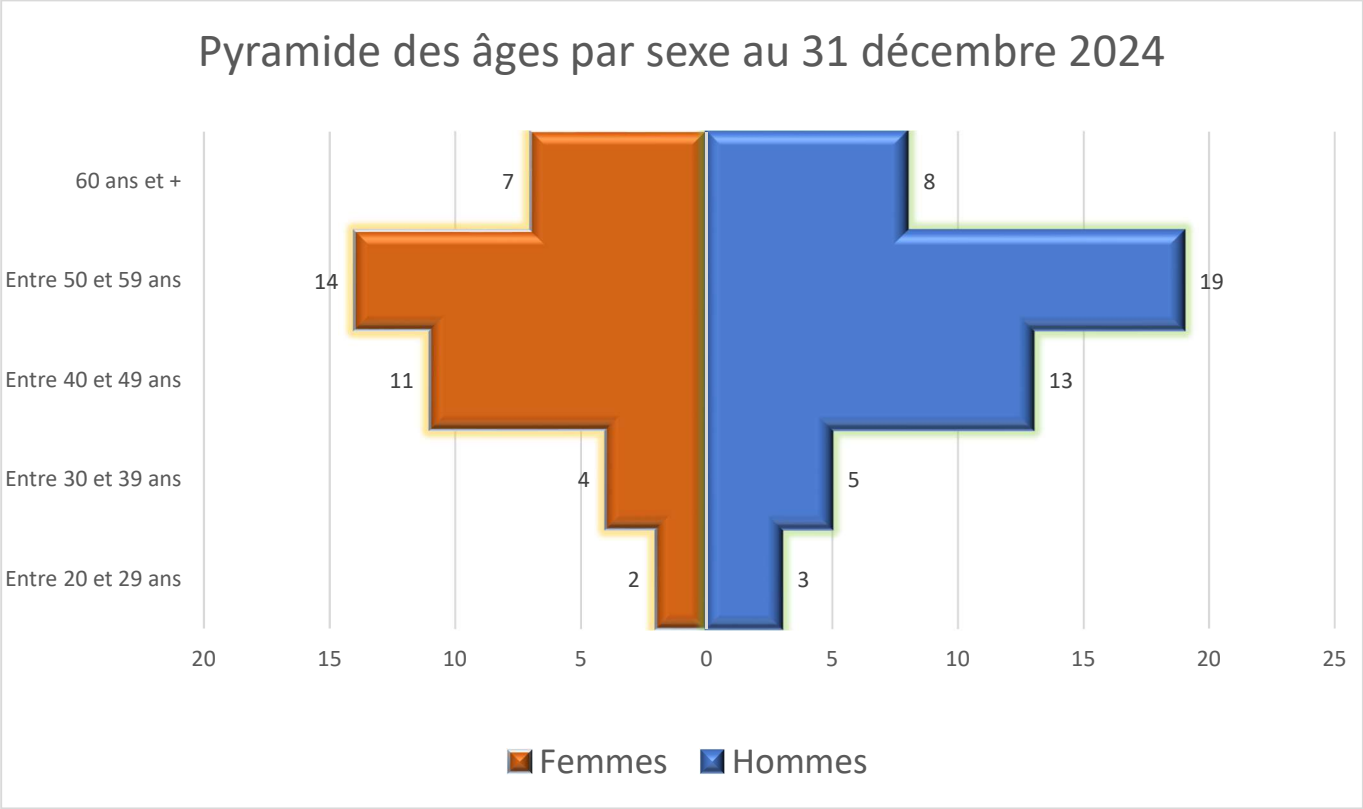

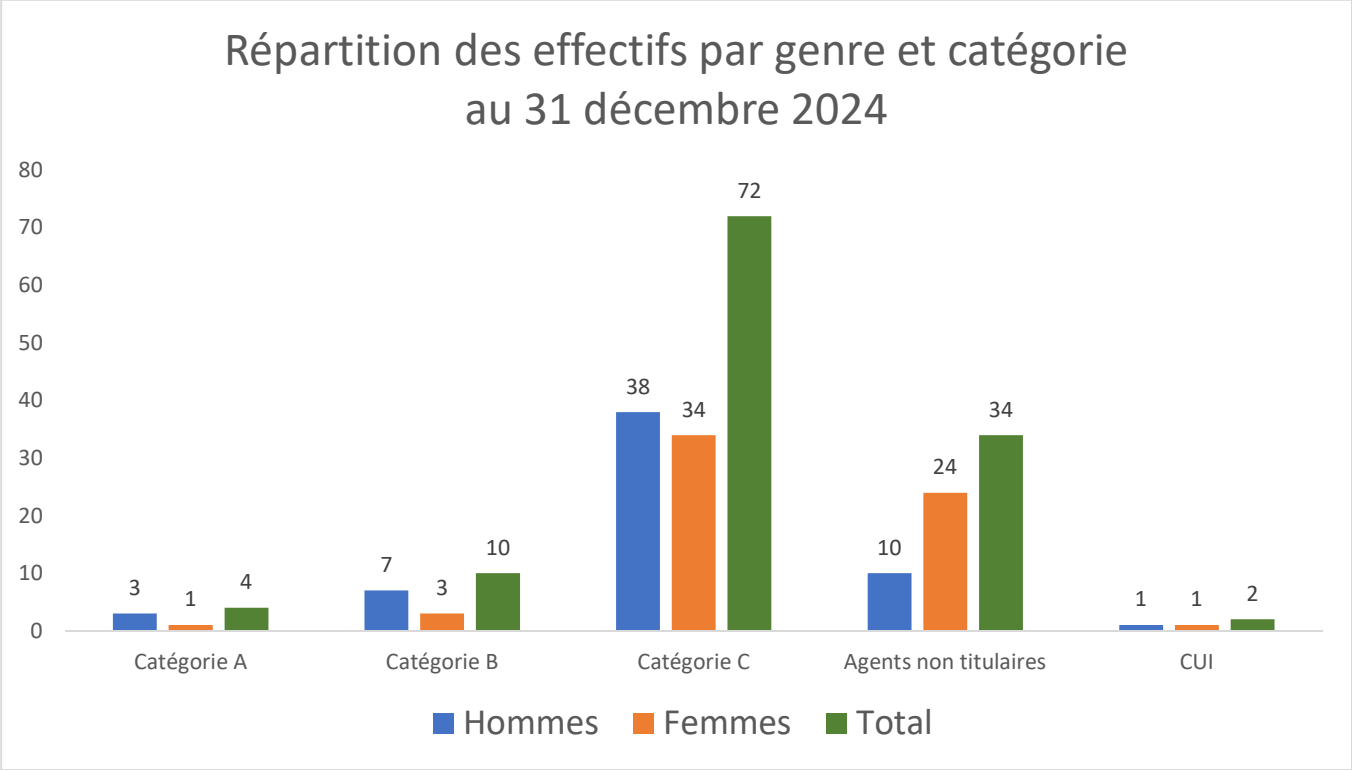
Répartition des effectifs par genre et catégorie
au 31 décembre 2024
80
70
60
50
40
30
20
10
0
3
1
4
7
3
10
38
34
72
10
24
34
1
1
2
Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C
Agents non titulaires
CUI
Hommes
Femmes
Total

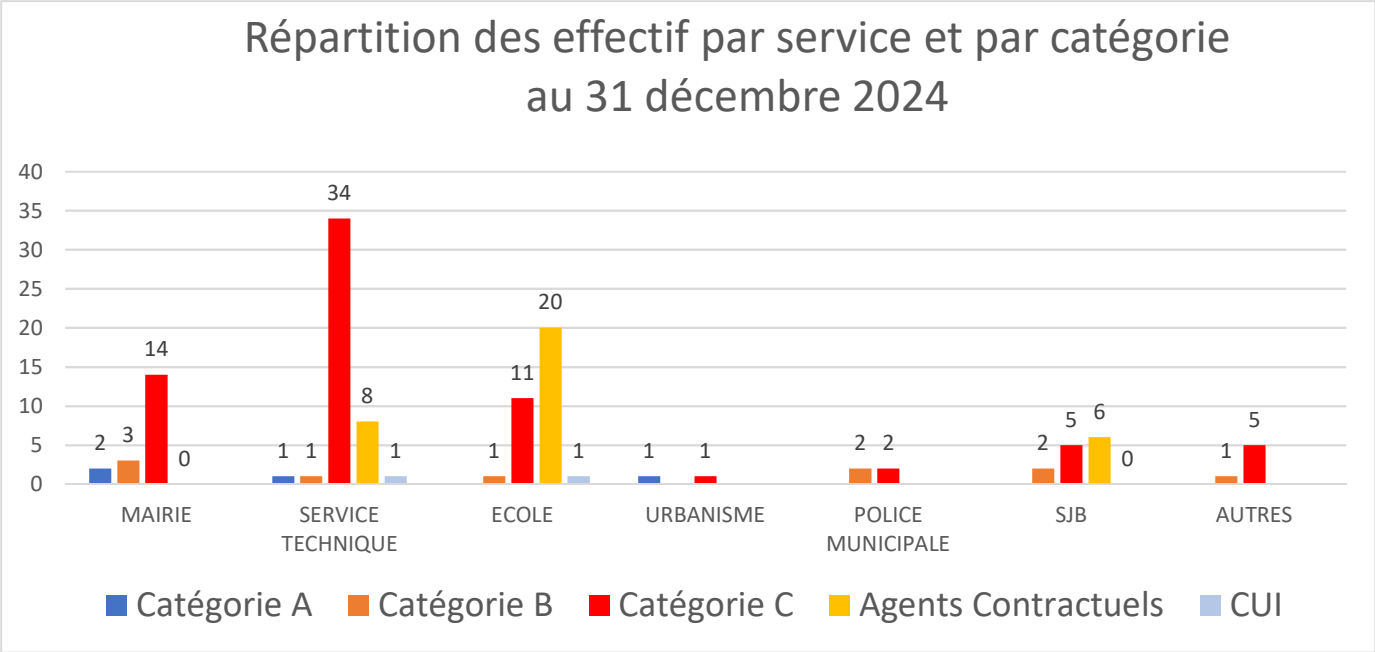
Répartition des effectif par service et par catégorie
au 31 décembre 2024
40
35
30
25
20
15
10
5
0
2
3
14
0
1
1
34
8
1
1
11
20
1
1
1
1
2
2
2
5
6
0
1
5
MAIRIE
SERVICE TECHNIQUE
ECOLE
URBANISME
POLICE MUNICIPALE
SJB
AUTRES
Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C
Agents Contractuels
CUI

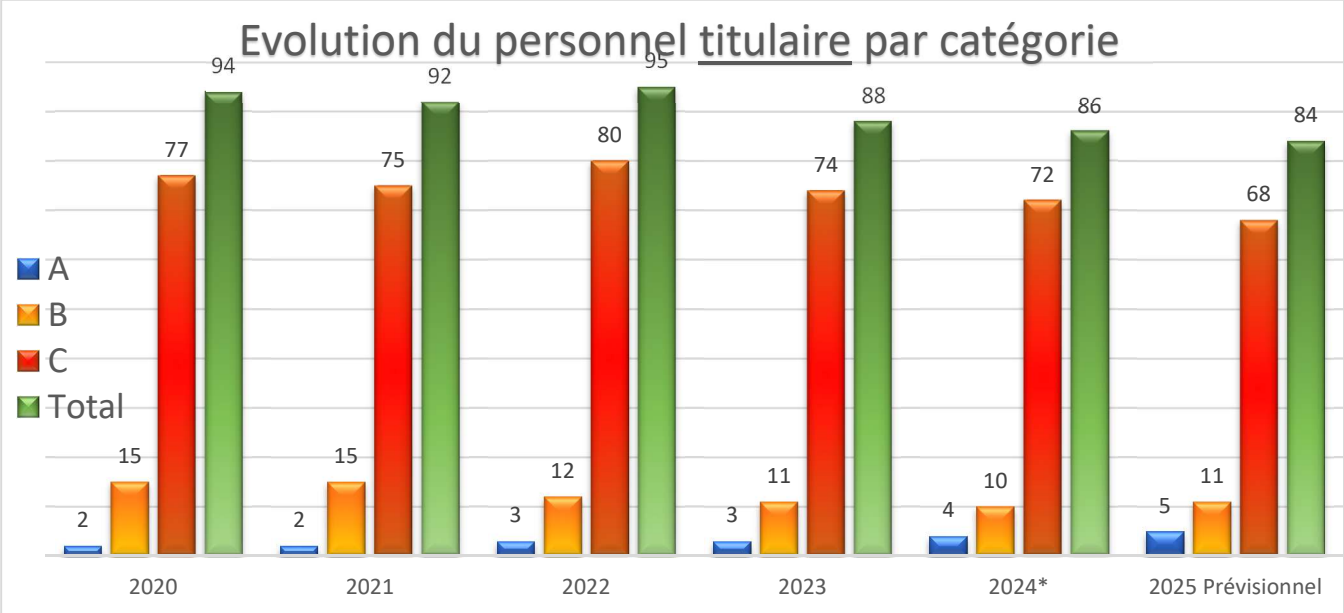

Résultat établi sur la base des agents présents au 31 décembre de l'année N.

** : y compris 2 agents mis à dispostion de l'ESL, 1 agent mis à disposition de l'association de Tennis, 3 agents en position de CLD (2) ou disponibilité pour raison de santé (1). Les agents en disponibilité pour convenance personnelle (6) ne sont pas pris en compte.*

En 2024, la Commune a stagiairisé deux agents et a nommé six agents via l'avancement de grade (Categ C) et deux agents par promotion interne (un agent de la catégorie B vers A et un agent au grade d'Agent de maîtrise).

L'évolution 2025 repose sur :

- La possible stagiairisation de six agents ;
- Le départ en retraite de sept agents ;
- La suppression d'un poste ;
- D'éventuelles promotions internes.

DÉTAIL PRÉVISIONNEL CHARGES DU PERSONNEL TITULAIRE 2025 (HORS CHARGES PATRONALES)

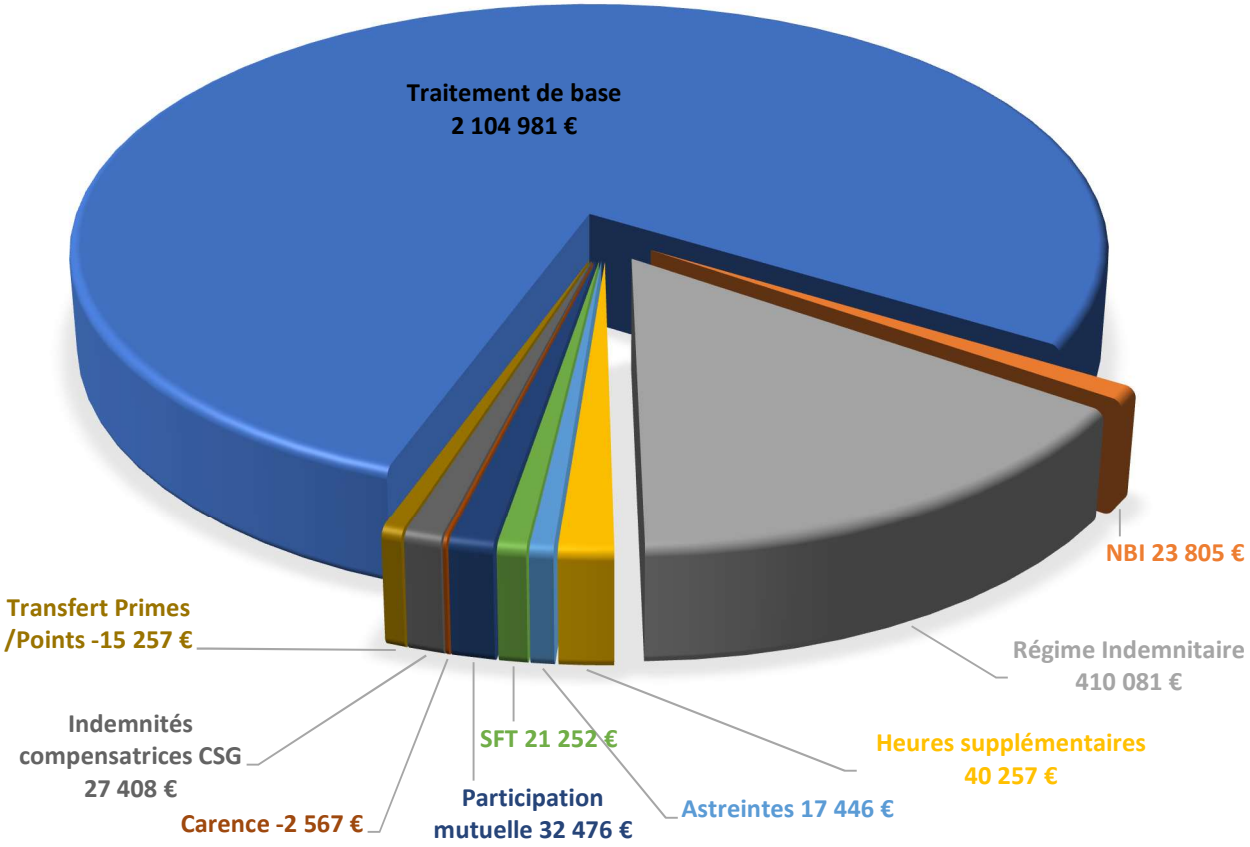

d. Perspective d'évolution de la section d'investissement

- **Principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 pour un montant de 4 161 397 €**

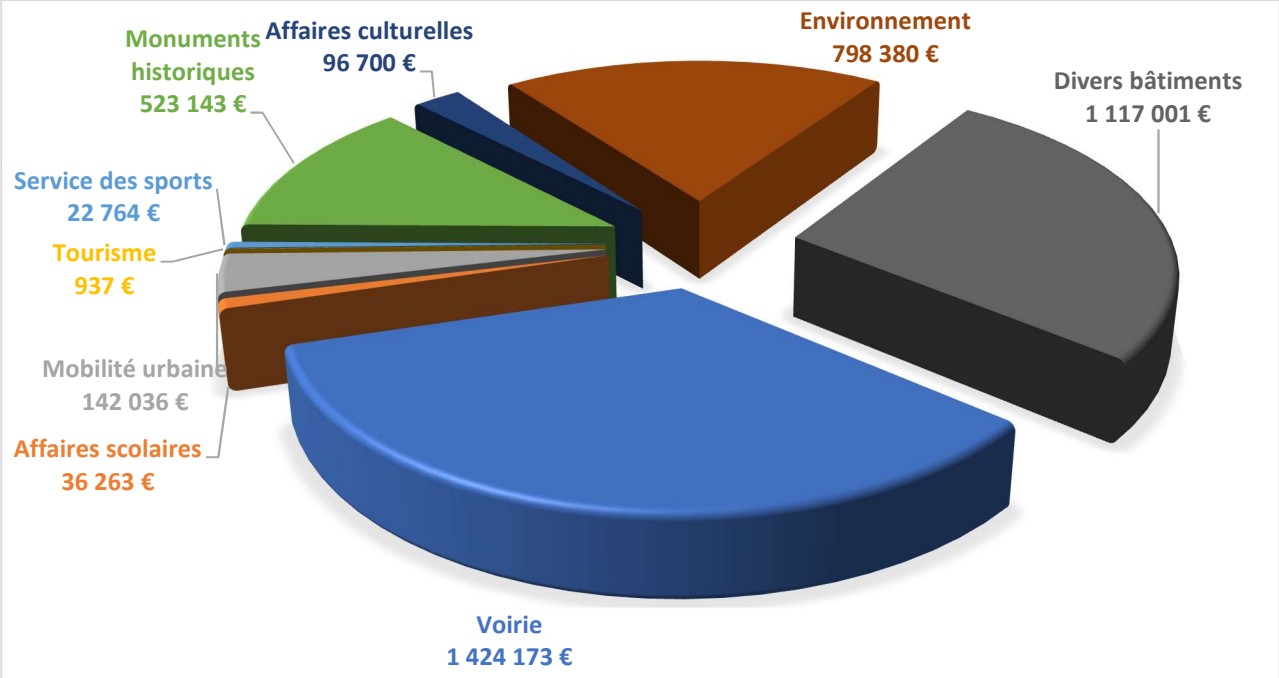

- **Principales dépenses d'investissement inscrites au Budget 2025 pour un montant de 11 785 728 €**

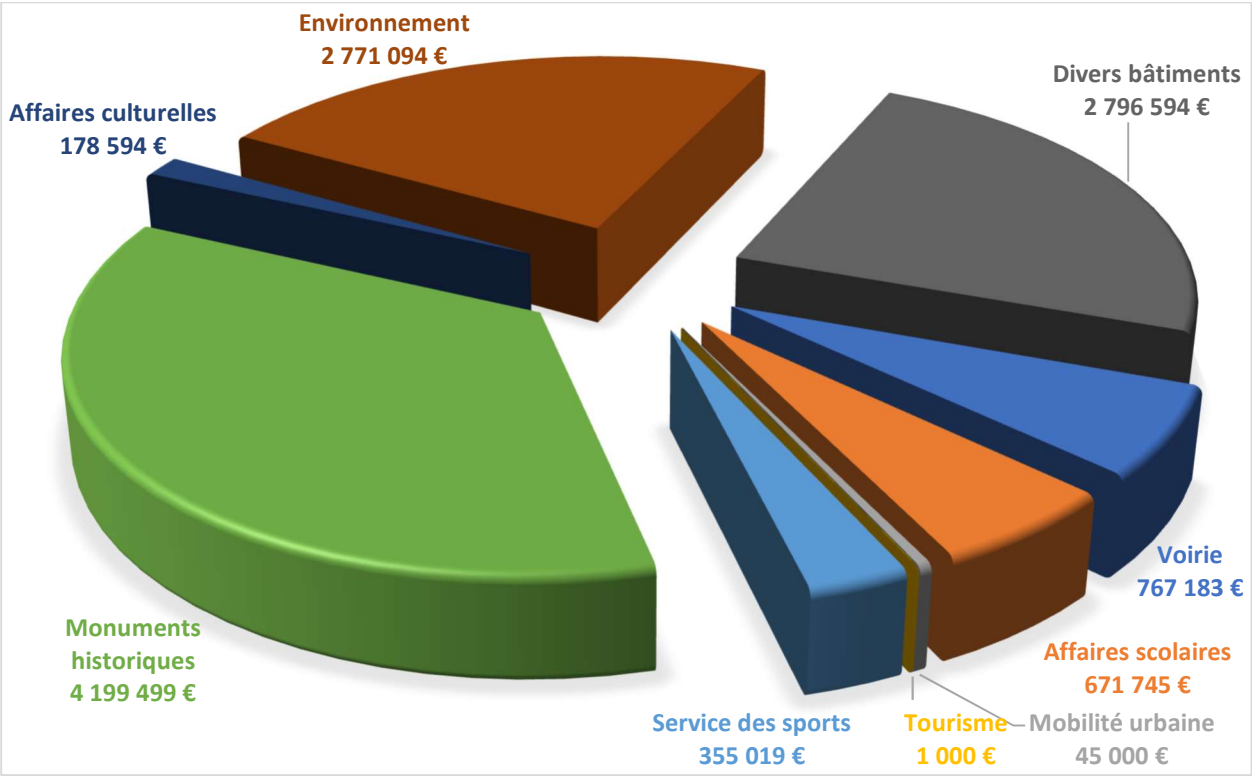

- **Focus sur les dépenses d'investissement liées aux travaux urgents suite aux inondations (en € HT)**

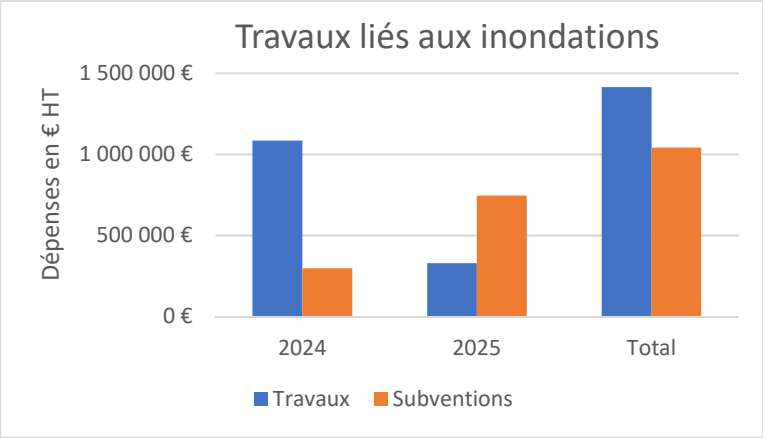

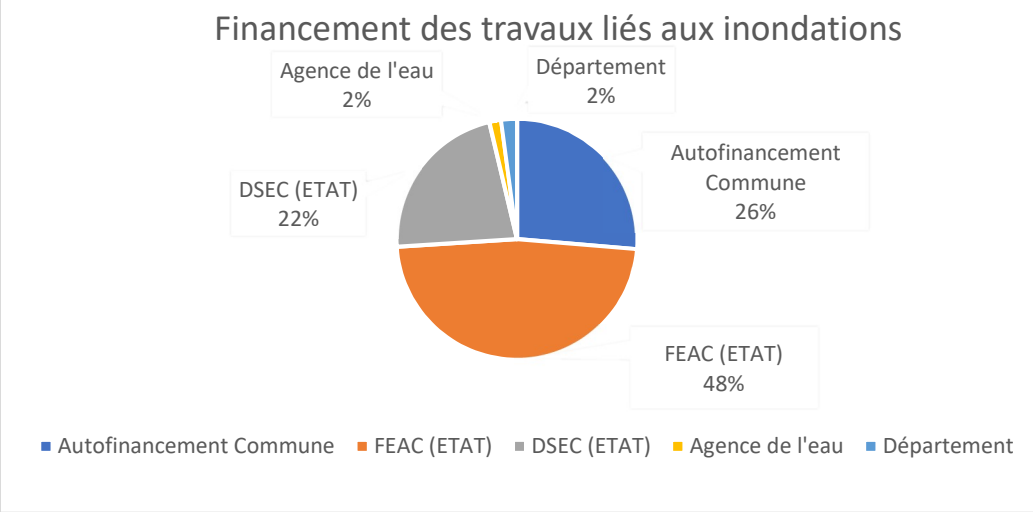

- **Montant Global des Autorisations de Programme (AP)**

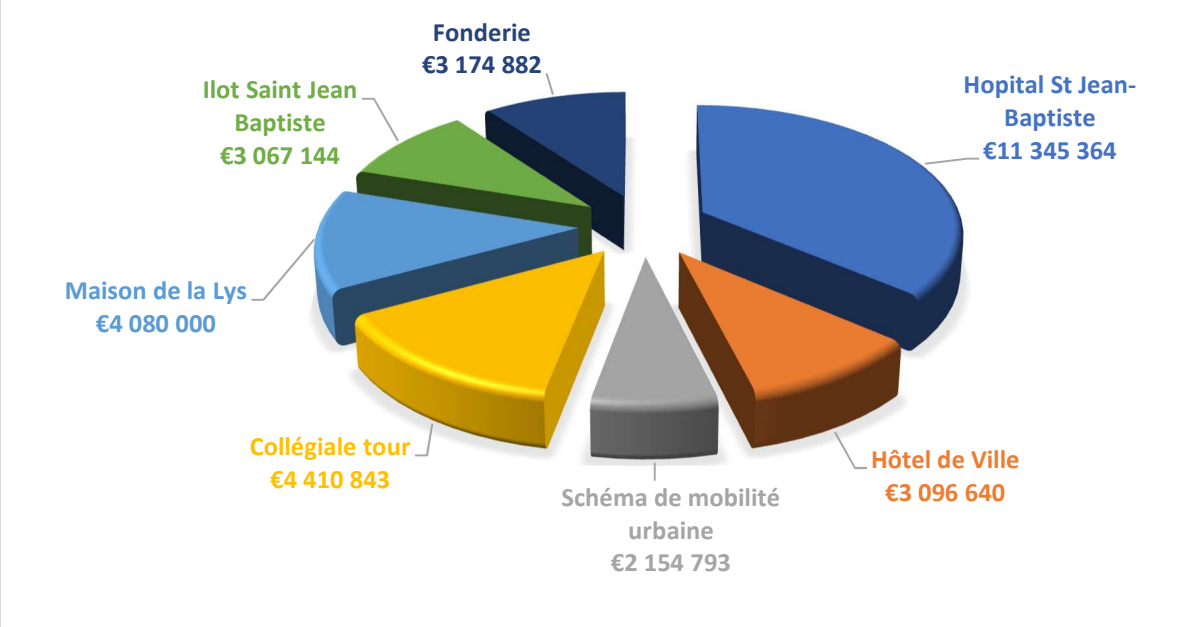

- **Montant Global des Crédits de Paiement (CP)**

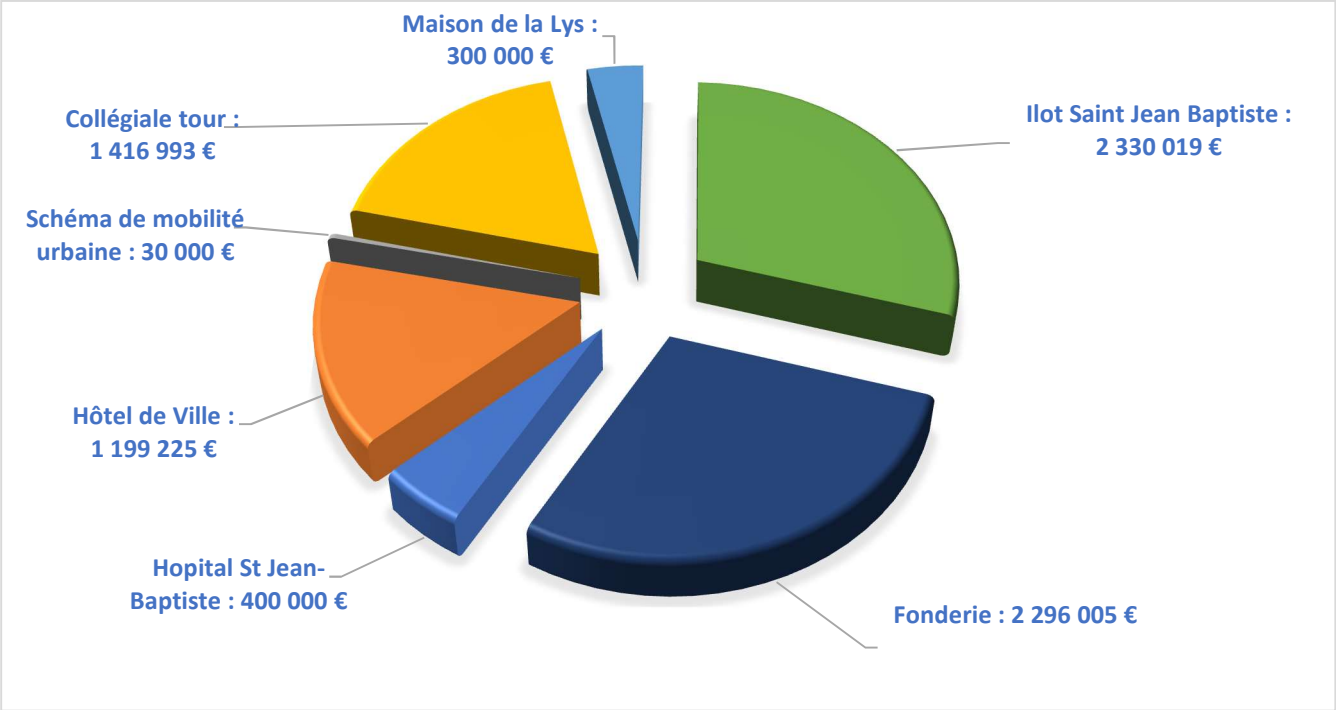

- **Recettes d'investissement**

	Etat	Région	Département	Autres financeurs	FCTVA	Autofinancement / emprunt	
Pôle St Jean-Baptiste	1 805 445 €	60 500 €	2 728 826 €	1 452 799 €	1 633 364 €	3 664 430 €	**32,30%**
Hôtel de Ville	393 184 €				480 164 €	2 223 293 €	**71,80%**
Schéma de mobilité urbaine	166 473 €	68 849 €	216 000 €	14 278 €	306 756 €	1 382 437 €	**64,16%**
Collégiale tour	1 102 711 €	918 926 €	910 093 €		716 600 €	762 515 €	**17,29%**
Maison de la Lys	765 450 €	939 500 €	640 000 €	375 050 €	590 544 €	769 456 €	**18,86%**
Ilot Saint Jean Baptiste	231 226 €		460 836 €	541 848 €	473 607 €	1 359 628 €	**44,33%**
Fonderie	799 000 €		640 000 €	288 000 €	467 984 €	979 898 €	**30,86%**
TOTAL	**5 263 488 € 16,80%**	**1 987 775 € 6,34%**	**5 595 754 € 17,86%**	**2 671 974 € 8,53%**	**4 669 019 € 14,90%**	**11 141 656 € 35,56%**	

5. BUDGET DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DE SAINT-QUENTIN

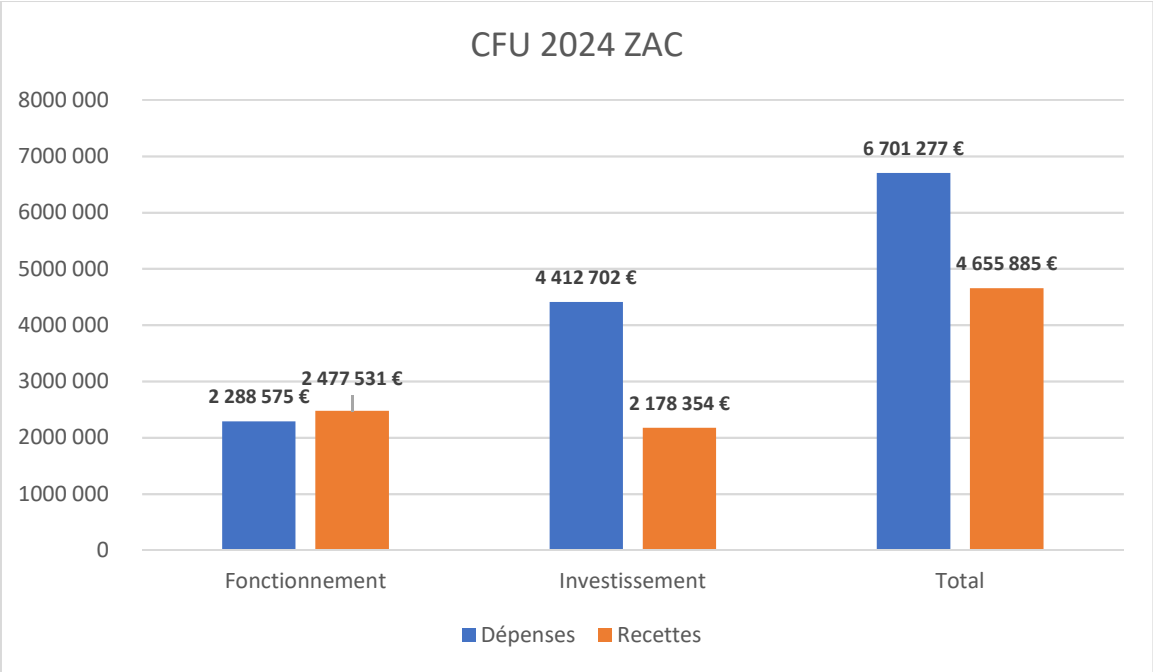

Le budget 2024 de la ZAC de Saint Quentin est clôturé par un résultat d'ensemble prévisionnel de :

– 2 045 392 €.

Pour 2025, le budget de la ZAC tiendra compte des ventes de terrains (commercialisation de la tranche optionnelle 3 et d'une partie des parcelles coté Saint-Quentin) afin de programmer la poursuite des travaux.